MERS INFO'

Journal Municipal HIVER 2022 - n° 78

REQUALIFICATION DE L'EX-RD 1015 / PHASE 2 : C'EST PARTI !

● TRAVAUX DIVERS

Eglise, Galiote, Pavillon des Bains, EX-RD 1015... p. 02

● LOGEMENT

La nouvelle résidence "TEN WHEEL"... p. 10

● PETITS COMMERCES

Les élus accueillent et soutiennent p. 16

>> Sommaire Hiver

En Bref...

• APPEL AUX SOUVENIRS DES MERSOIS

La ville de Mers-les-Bains et M. le maire, le président de l'amicale des Anciens Sapeurs Pompiers et ex-chef de centre Pascal SAVARY, le chef de centre le Capitaine Philippe DUCROIX, et les anciens pompiers, lancent une **recherche de documents**.

Si vous êtes une famille de pompiers ou de descendants de pompiers, et que vous avez des photos de la vie de la caserne, des évènements heureux, des souvenirs à partager, n'hésitez-pas : vous pouvez les prêter à la mairie qui les scannera avec soin et vous les restituera.

L'objectif : l'organisation d'une **exposition pour le centenaire de la création du corps des sapeurs pompiers Mersois**, associée au congrès départemental des pompiers de la Somme en... 2024 ! Cela peut paraître loin, mais pour réussir cet évènement qui fera date, autant s'y prendre tôt.

Merci à vous !

▼ *6 Décembre 2021, 8 h 25. Pierre Lefort, impassible et éternel sous ce magnifique lever de soleil...*

Éditorial 01
Travaux divers, Eglise, Galiote 02
Grands chantiers : le pavillon des bains 04
Le conseil municipal en bref 06
Développement : la résidence "AMSOM" . . 08
Visite : la résidence "Ten Wheel" 10
"La Belle Plage", un concept sympa 12
Arnaud Gredé, nouveau aux espaces verts . . 14
Commerces de proximité : un atout 16
Si Mersois, j'enregistre ma plaque 18
Stationnement payant : modalités 20
Le capitaine Ducroix médaillé 21
Sécurité routière et générale 22
Mme Leullier, centenaire 23
Culture, le programme, le pass 24
Corrida pédestre, BRM200, Mon Yoga . . . 29
Proximité, Devoir de Mémoire 32
Patrimoine 34
Hommages, Etat civil 36
Tri sélectif en porte à porte 39
Plan de circulation sur l'esplanade 44
Vos élus, le staff 48

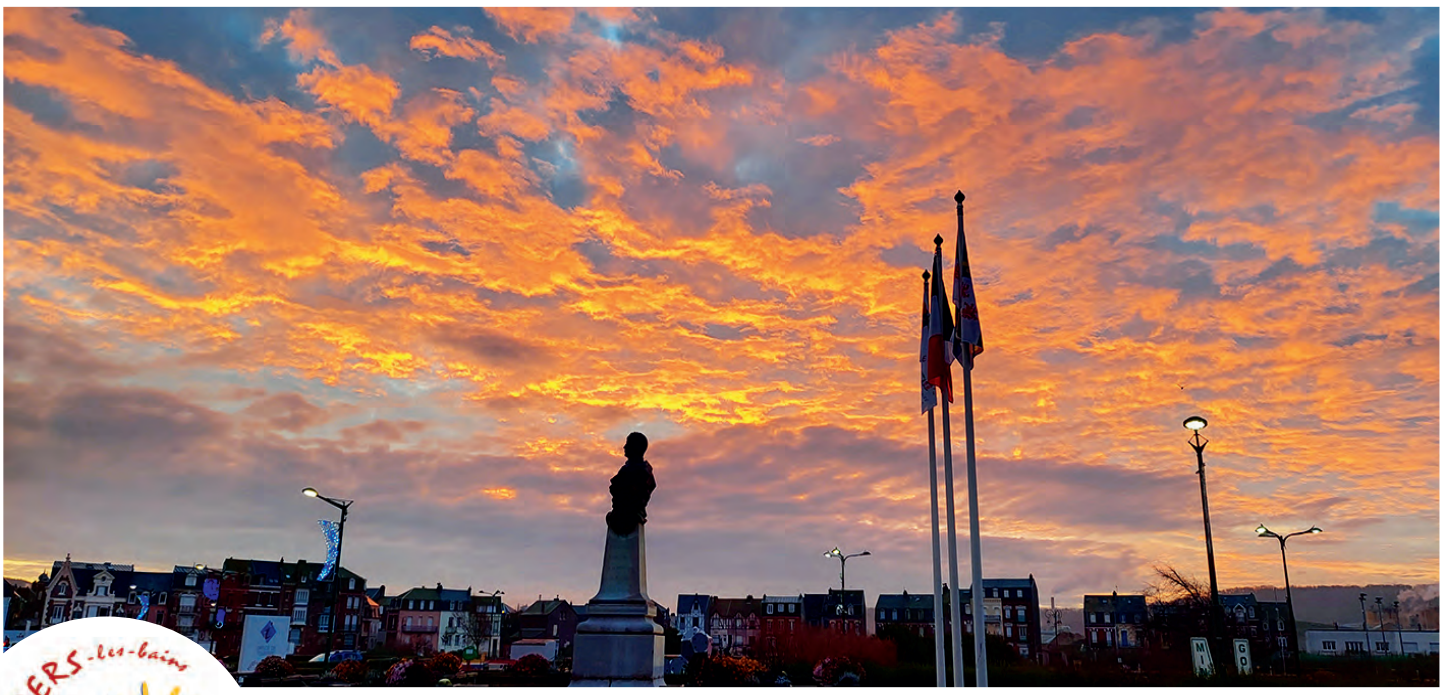

MERS-les-bains
STATION CLASSÉE
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Station Classée de tourisme

Station Verte

Ville Active & Sportive

GRAND SITE DE FRANCE Baie de Somme

2022, l'espoir...

Mersoises, Mersois, Chers amis,

Cette année 2022 va être marquée par l'un des évènements majeurs de notre vie démocratique nationale ; l'**élection du Président de la République**. Sachez que je n'ai parrainé aucun-e- des candidat-e-s.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que je considère qu'un parrainage peut être ressenti, de la part de la population, comme un **engagement malgré elle**, via le premier magistrat, élu sur un programme purement local, avec le soutien et le rassemblement de nombreux courants de pensée et que ceux-ci se doivent d'être **respectés**.

Par ailleurs, même si ce n'est plus exactement le cas à Mers, je continue de croire à l'inutilité de politiser les débats ou projets purement locaux. Parrainer va à l'encontre de cette conviction.

3Parrainer ne veut pas dire soutenir, entendons-nous très souvent ! L'essentiel étant de permettre à chacun des candidats de lui donner les moyens de s'exprimer. Mais alors, pourquoi cette restriction de n'être autorisé à parrainer qu'un seul candidat ?

> **Quoi qu'il en soit, je souhaite que vous soyez véritablement acteurs et que vous preniez toutes et tous part à cette élection majeure, au suffrage universel direct voulu par le général de Gaulle, ratifié massivement par le peuple français en 1962 par référendum.**

Je vous demande de ne pas apporter de l'eau au moulin des porteurs de malheurs que sont les prophètes du repli sur soi et de la haine.

Aucune difficulté vécue au quotidien que je partage complètement, - je dis bien aucune difficulté - , ne justifie de nous en remettre à des extrêmes dont les discours tous aussi séducteurs et enjôleurs les uns que les autres, n'apportent aucune solution intelligente et réfléchie mais au contraire, attisent et nous embarqueraient vers des destinations suicidaires.

N'oublions pas l'Histoire !!!

Les pages qui suivent vont, comme à l'habitude, relater notre vie mersoise. Je sais les questionnements voire les énervements, parfois, que suscitent les changements prochains...

Michel **DELÉPINE**
Maire

Là encore, je voudrais que nous prenions tous, le temps nécessaire à la **bonne compréhension des choses**.

Tout comme la piétonisation totale du front de mer en 2021 nous a conduit à des améliorations et à des simplifications grâce au vécu, nous allons de nouveau "essuyer quelques plâtres" en 2022 concernant notamment la **mise en œuvre du stationnement payant**.

Il y aura très probablement des perfectionnements à apporter pour 2023, et nous le ferons sans remettre fondamentalement en cause **un système qui vise à ne plus faire supporter aux seuls mersois, les charges liées à notre précieuse vocation touristique, patrimoniale et balnéaire.**

Concernant ce vaste chantier de 18 mois, avec une pause estivale cela va sans dire, de la deuxième tranche de l'axe principal Curie, nous aurions tellement aimé vous rencontrer au travers de **réunions de quartier**...

Le rebond de la crise sanitaire du début d'année est venu contrarier cette nécessité du dialogue direct.

Même si ce n'est pas véritablement à la hauteur de ce que nous aurions souhaité en terme de communication, nous avons installé, dans un premier temps, des panneaux sur site.

Nous ne désespérons pas d'organiser, en plusieurs fois s'il le faut, des réunions, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

En ce qui me concerne, je reste à votre écoute.

Très cordialement.

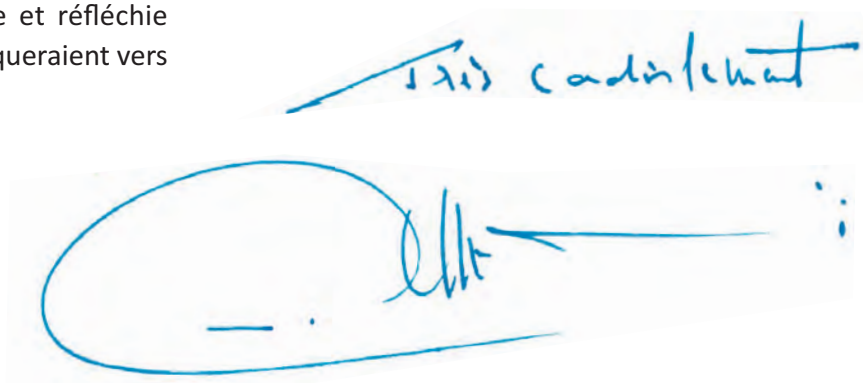

AMÉLIORER MERS, toujours plus

• Eglise SAINT-MARTIN travaux d'entretien...

Bâtiment communal à haute valeur notamment architecturale, l'église Saint-Martin fait l'objet des bons soins d'une entreprise de rénovation de couverture, en ce début d'année.

Ce sont en effet les **chéneaux** qui sont remis à neuf.

► Un chéneau est un conduit en métal (généralement en cuivre, qui s'autoprotège face à la corrosion, ou en Zinc comme pour l'église de Mers) mais aussi éventuellement en pierre ou en terre cuite, qui collecte les eaux pluviales à la base de la toiture ou entre deux versants, pour en permettre l'évacuation vers les gouttières.

Ce chantier vient achever divers travaux en vue de **renforcer l'étanchéïté** de l'édifice. Les infiltrations d'eau qui ne seraient pas traitées pourraient créer des désordres préjudiciables, que l'on peut hélas déjà remarquer dans l'édifice.

Les deux côtés de l'église étant concernés, les travaux s'élèvent à 64 000 €.

Reste à espérer que l'artisan n'aura pas de difficultés d'approvisionnement en cuivre.

Les chéneaux actuels, d'origine, sont en béton. Micro-fissurés depuis des décennies, les murs de

Ce bel édifice de 1928 souffre d'infiltrations d'eau...

l'édifice se sont gorgés d'eau au fil du temps ce qui provoque de lourds désordres à l'intérieur. L'étanchéïté programmée sera en cuivre. Le conseil municipal a décidé de commander un diagnostic complet, il en a pris connaissance le 14 Février. Cet état des lieux précis permettra de budgétiser, chaque année, un phasage de travaux d'entretien indispensables si on veut arrêter la désagrégation lente et progressive de ce bel édifice.

Le clocher, par exemple, montre des signes de fatigue, d'où la pose d'un filet de sécurité pour contrer les éventuelles chutes de matériaux.

• NOUVELLES PLAQUES DE RUE pour celles de l'Industrie et de la Falaise

La ville continue, à tous les niveaux, d'améliorer son environnement, notamment visuel. M. le maire souhaite en effet faire procéder au renouvellement, progressif car cela représente un budget, des plaques de noms de rues qui ne sont plus vraiment présentables, car rouillées ou "passées". Trois nouvelles plaques ont été commandées fin Janvier, deux pour les rues de l'Industrie *(quartier dit "du dépôt SNCF")* et une pour celle de la Falaise *(qui permet de monter jusqu'à la "colonie")*.

• LA GALIOTE : le chantier d'aménagement se déroule au mieux...

Le chantier d'aménagement du futur **Parking de la Galiote** qui, rappelons-le, sera d'une capacité de 550 places **gratuites pour tous**, poursuit sa route.

Fin janvier, les emplacements de stationnement étaient déjà nivelés et leur répartition bien visible.

La progression du chantier est satisfaisante, et sa disposition finale se révèle chaque jour toujours un peu plus.

Ce futur parking gratuit, axe important de notre future politique de stationnement, sera fortement végétalisé notamment avec de nombreuses plantation d'arbres. Il devrait donc être opérationnel pour la saison 2022*.

** sous réserve de tout aléa.*

PAVILLON DES BAINS, ça se précise...

• Retour en PHOTOS du chantier en cours...

Le chantier du Pavillon des bains n'aura hélas pas tenu ses promesses en terme de rapidité de livraison et de fonctionnement par rapport aux fortes attentes de l'équipe municipale. Le retard est palpable, nous en sommes bien conscients. Victime de plusieurs aléas (confinements Covid successifs, difficultés d'approvisonnement en matériaux, impératifs divers, etc...), ce beau chantier des plus prometteur pour l'animation de la station progresse lentement mais sûrement.

M. le maire a souhaité vous donner un aperçu un peu plus complet de ce qui est fait, et reste à faire...

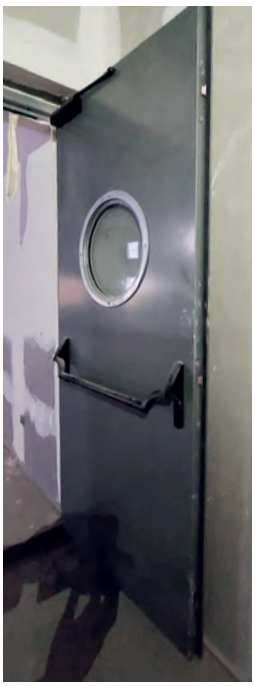

◄ Un aperçu des portes d'insonorisation et de sécurité de la grande salle.

▲ La façade sera bientôt terminée. Les grilles façon "Théâtre à l'ancienne" sont posées, la marquise aussi. La toiture est entièrement posée.

Un espace aéré et lumineux en surplomb de la scène : les loges côté rue Dupont ►

Le Hall d'accueil côté rue Paul Doumer ▼

PAVILLON DES BAINS, ça se précise...

◄ La grande salle. Au fond, l'emplacement de la future scène...

◄ La porte du quai de déchargement côté rue Dupont.

Le futur Bar ▲

◄ La réserve du futur monte-charge.

Essais de décors des soubassements en lambris de bois avant peinture ►

• LE "CONSEIL EN BREF" ...

► FIN DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A SOLLICITÉ DIVERSES SUBVENTIONS POUR MENER À BIEN DIFFÉRENTS DOSSIERS STRUCTURANTS POUR NOTRE STATION. RÉNOVATION DE L'EX RD-1015 (EN COURS), ACQUISITION DE LA GALERIE BARNI, CRÉATION D'UN ROND-POINT, RÉNOVATION DU MINI-GOLF, DU PÔLE ASSOCIATIF, MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION, AMÉNAGEMENTS DE JARDINIÈRES SUR L'ESPLANADE...

• RÉNOVATION DE L'EX-RD 1015 : C'EST EN COURS !

Lors du conseil municipal du 22 décembre 2021, M. le maire a confirmé le démarrage, dès le 10 Janvier 2022, de la 2ème tranche de la **REQUALIFICATION DE L'EX RD 1015**, de sa partie entre le rond-point de la Baigneuse et le giratoire de Verescence. Vous l'avez sans doute déjà constaté vous-même sur le terrain, en passant.

La **rénovation de l'assainissement** durera six mois. Après la pause estivale, reprise au 15 Septembre, cette fois pour la pose de la **Fibre optique** et la **rénovation des circuits d'éclairage**, avec suppression des affreux réseaux aériens qui défigurent le paysage, la pose de reverbères de type LED...

Puis dès Janvier 2023, ce sont les travaux d'**aménagements de la voirie** qui débuteront, en lien visuel avec la partie centrale de l'avenue, déjà refaite. Une piste cyclable y sera poursuivie et matérialisée. A terme, notre station y gagnera une **entrée de ville à l'esthétique agréable, fonctionnelle**, avec une **sécurité renforcée** pour les piétons et usagers.

Pour rappel, il s'agit du second volet, sur un total de trois, de ce magnifique projet de requalification de l'ex RD-1015, après qu'ait été réalisée la partie entre le giratoire de Verescence et le feu tricolore au lieu-dit "La Taverne". L'ensemble s'achèvera avec l'avenue du Maréchal Foch.

• CRÉATION D'UN ROND-POINT

Profitant des travaux de rénovation complète de l'ex RD-1015, la commune souhaite aménager le carrefour entre la rue des Capucines, l'avenue Marie et Pierre Curie et "l'impasse du Grand Marais" qui mène au parc commercial du même nom. Dangereux compte-tenu de la vitesse des automobilistes, ce carrefour pourrait être utilement transformé en rond-point, en rachetant les bâtiments désaffectés de l'ancienne société "Mersalu". Objectif double : sécuriser l'accès au parc en désengorgeant l'accès principal par le "rond-point d'Auchan" et embellir cette allée, qui dessert la résidence Nadia, la mini-crèche et des habitations privées, notamment en prévision d'autres équipements futurs.

• LA GALERIE BARNI

Comme annoncé par M. le maire, la commune a poursuivi l'acquisition des différents lots de l'ancienne galerie commerciale de la rue Jules Barni qui, victime de désordres, fait hélas grise mine. La ville se devait de faire quelque chose, mais pour aménager, il lui fallait la maîtrise foncière totale. Il restait deux biens à acquérir, ne manquent plus que les signatures chez le notaire. Quand le dossier sera bouclé, la ville pourra entreprendre la réhabilitation complète de cet ensemble fort prometteur pour le commerce local et balnéaire de Mers. Le chantier est estimé à plus de 1,6 M d' € H. T. Un maximum de subventions est donc sollicité.

• LE MINI-GOLF

Ce bel équipement ludique et touristique, malgré son entretien régulier que ce soit par les différents délégataires (merci à eux) ou par la ville, propriétaire, marque son âge (mini-golf de 1952, tout premier de France). Un nouveau délégataire sera choisi en conseil municipal durant Février. L'équipe municipale souhaite le rénover avec une refonte totale piste/cuisines : pistes 117 000 €, tubes inox 27 000 €, réhabilitation / mise aux normes des installations de restauration 30 000 €, le tout pour un budget de 174 000 €, pour lequel des subventions sont bien sûr, là aussi, sollicitées.

• LE CONSEIL EN BREF ...

• LE FUTUR PÔLE ASSOCIATIF, un projet structurant

Cette illustration est une proposition et non une version définitive.

L'ancien école maternelle Curie n'étant plus, vive le futur PÔLE ASSOCIATIF !

Loin de vouloir proposer aux associations communales une simple occupation des différentes salles désormais libres mais pas forcément adaptées à ces nouveaux usages, l'équipe municipale a souhaité opter pour un projet plus ambitieux pour les Mersois.

Rappelons que de nombreuses associations locales, comme le Club des aînés, utilisent ce bâtiment.

Grâce aux travaux d'un architecte (voir réflexion illustrée ci-dessus), le site pourra être réaménagé et remplir pleinement sa fonction de pôle associatif.

En plus d'aménagement intérieur et extérieur adaptés et modernisés, l'ensemble bénéficierait d'un traitement végétal de qualité. Nous vous le présenterons plus en détail en temps utile.

• VIDÉOPROTECTION

Lancé en 2013, le système de vidéo-protection, fort utile pour aider à la résolution de faits délictueux sur la station, (sur réquisition des forces de l'ordre qui peuvent alors bénéficier d'une aide précieuse pour leurs enquêtes) se devait d'être revu, corrigé notamment en terme de qualité et de définition, et étendu. Un nouveau système, porté à 49 caméras, notamment avec celles prévues sur le futur parking de la Galiote en cours de réalisation, a donc été élaboré pour un montant d'environ 200 000 €, susceptible d'être amendé de 60 000 € grâce à une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

• JARDINIÈRES EN "SPR"

Lors de la fermeture, en 2021, des rues du quartier balnéaire perpendiculaires à l'esplanade, ceci dans le cadre du plan de révision de la circulation et du stationnement en cours de mise en place sur la Station, nos services techniques ont eu recours, provisoirement, à des modules de béton, bien pratiques mais fort peu esthétiques. L'équipe municipale a donc préféré un aménagement paysager, souhaitant acquérir de belles jardinières en cohérence avec le caractère classé du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Des bancs pourraient aussi être intégrés. Un montant de 160 000 € a été évalué, qui pourrait être réduit par une subvention DETR de 57 000 €.

Le point sur...

• Le CHANTIER de la résidence “AMSOM” et son RDC

Ce beau chantier, outre le fait qu'il va générer du logement dédié aux séniors sur la commune, va permettre de renforcer l'activité commerciale et médicale de la station...

Les **grands et beaux chantiers** se succèdent sur la station. La RD 1015 phase 2 est en cours, le parking de la Galiote progresse bien, le Pavillon des Bains aussi, comme vous avez pu le constater de visu, ou en lisant les pages précédentes.

A l'image, de même, que ce fort beau projet porté par l'AMSOM avec le concours de la ville, à l'angle des rues Henri Lebeuf et Maurice Dupont.

Cette “résidence Sénior”, destinée à la location par l'AMSOM, comportera un rez-de-chaussée. La ville sera propriétaire d'une grande partie de celui-ci (enseignes désignées sur l'illustration page suivante).

Ce rez-de-chaussée comprendra donc des espaces que la ville louera ensuite, l'objectif étant de favoriser la création d'activités utiles pour tous, commerciales bien sûr, mais aussi médicales.

Car l'objectif est **double** : il s'agit aussi, bien évidemment, d'oeuvrer pour un maintien fort, autant que possible, de l'offre de soin locale afin de répondre au mieux aux attentes des Mersois : c'est là une des volontés forte de votre équipe municipale, pleinement mobilisée sur ces sujets de proximité avec les Mersois.

De beaux espaces

• Côté **commercial**, le rez-de-chaussée proposera une supérette de 310 m², qui débouchera rue Marcel Holleville et rue Maurice Dupont.

• Côté **médical**, la ville pourra compter sur un local de 134 m² qui sera aménagé en fonction des besoins exprimés par des professionnels de santé : des échanges sont en cours, notamment pour y créer un cabinet médical dans les

La symbolique architecturale typique de la station, -des modules verticaux plus hauts que large-, est ici réutilisée à bon escient...

meilleures conditions. Les locaux devraient aussi accueillir un espace de 31 m², le but étant de créer un lieu de rencontre et de convivialité pour les locataires séniors dans la solitude. Restera à définir la gestion de ce lieu.

Le bâtiment complet devrait, sauf aléas, être terminé pour fin décembre 2022. Les espaces en propriété de la ville seront livrés bruts à la ville début 2023 (après réception des travaux par l'AMSOM). Ceci fait, la ville lancera un marché d'aménagement intérieur une fois les besoins de tous clairement définis. A suivre !

Remarquons les belles lucarnes à bâtière, couvertes d'ardoise dans la tradition locale, le bâtiment se trouvant en site patrimonial remarquable.

Cette partie communiquera avec la façade de la supérette rue Marcel Holleville (voisine de la Pharmacie Sehet).

• En attendant de vous faire découvrir l'intérieur, d'ici quelques mois, nous vous proposons ici un aperçu aérien de cette ancienne emprise hétéroclite, une "dent creuse" bien peu esthétique, non optimisée durant des décennies, qui se trouve désormais magnifiquement valorisée, avec une très belle optimisation de l'espace. Le blockhaus de 39-45, ici en orange, n'a pu être démoli car techniquement difficile, (sans oublier que les vibrations auraient pu causer d'importants désordres aux maisons proches). Une destruction qui aurait également été très lourde financièrement.

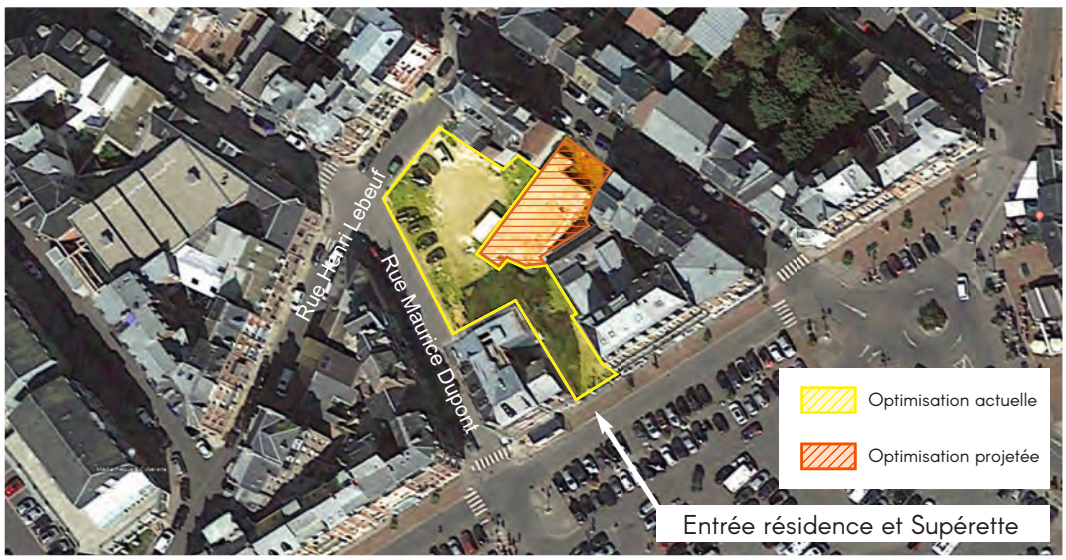

M. le maire a réitéré auprès de M. le Directeur de l'AMSOM, qui en est propriétaire, sa volonté de voir ce blockhaus demeurer accessible. En effet, avec toutes les précautions ou aménagements nécessaires liés à la sécurité, un tel espace pour le moins singulier, même s'il rappelle les pires moments, pourrait devenir, fut-ce ponctuellement, un endroit original et inédit pour certaines "animations".

Résidence “TEN WHEEL” : 19 logements !...

Elus et représentants de “Baie de Somme habitat” ont visité la résidence Ten Wheel, construite à l’angle des rues de la République et de l’Industrie. Un superbe programme, pour 19 logements aux dernières normes...

Début Janvier, M. le maire Michel DELÉPINE, l'adjointe Christine ROBERT et la conseillère municipale Fanny DION ont participé, à l'angle des rues de la République et de l'Industrie, à une visite de la future résidence "Ten Wheel" (nommée ainsi en hommage à l'histoire de ce quartier ancien de cheminots, dont une locomotive à vapeur, la “Ten Wheel” qui reliait Paris-Nord à la gare de Le Tréport-Mers, avant l'arrivée des Diesels).

En construction depuis quelques mois, la résidence vient d’être livrée à son commanditaire, l'Office BAIE DE SOMME HABITAT.

Accueillis par la Directrice Développement et Patrimoine Cécile FERJANI et le chef de chantier, en présence du directeur général Jérôme PETIT-LE GALLO, les élus ont pu découvrir les

Résidence "TEN WHEEL" : de beaux espaces

nouveaux et beaux appartements lumineux bientôt remis aux locataires : des T2 ou T3 aux dernières normes, (pièces câblées pour Internet notamment), desservies par ascenseur, pratique pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite), et disposant pour la plupart, soit de balcons, soit d'une belle terrasse donnant sur l'ensemble du quartier.

Une très belle opération dont se réjouissent les élus. "Nous sommes ravis d'accueillir ici bientôt de nouveaux locataires, dans ce bel immeuble de qualité, en lieu et place d'un hangar commercial inutilisé et d'un terrain vague. Nous créons ainsi du logement pour tous. Merci à Baie de Somme Habitat pour son engagement à nos côtés, cette résidence est le fruit d'une belle collaboration entre nous" soulignait M. le maire. ■

• La résidence a été inaugurée fin février, ce qui a permis de découvrir la belle plaque de baptême. Nous vous la présenterons dans une autre édition.

• "LA BELLE PLAGE" VA INVESTIR LA PLAGE SUD !

► L'ÉQUIPE MUNICIPALE ÉTAIT DANS L'OBLIGATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION "PLAGE SUD", SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME. UN ÉTABLISSEMENT DIFFÉRENT OUVRIRA SUR LES GALETS POUR LA SAISON 2022. UNE BELLE OFFRE, QUI REJOINT CELLE DU RESTAURANT "LES MOUETTES"...

Lors du conseil municipal du 23 Décembre 2021, M. le maire a annoncé qu'un nouvel appel d'offres avait été lancé à propos de la **concession de la Plage Sud**. Celle-ci avait pu bénéficier de l'installation temporaire, cet été, d'un restaurant de fruits de mer, "La Plage".

Deux réponses ont été reçues, celle du délégataire sortant, et une nouvelle. L'offre du délégataire sortant n'a pas été retenue, "c'est le déroulement normal de la Loi sur les délégations de service public : où tout redevient ouvert. Cela ne remet en rien en cause la qualité du délégataire sortant, son professionnalisme et la qualité de ce qu'il proposait" soulignait M. le maire.

Gérante d'un restaurant au Tréport depuis de nombreuses années, la nouvelle candidate a proposé un tout autre concept, "LA BELLE PLAGE", qui a été validé par les élus par vote à bulletin secret, et dont nous vous laissons ici découvrir quelques vues d'artiste.

L'offre proposera un restaurant et un bar à ambiance feutrée, le tout largement ouvert sur la mer. Rendez-vous aux beaux jours ! ■

▲▼ L'offre proposera un lieu sympa, où se restaurer, boire un verre en famille ou entre amis, adapté à la qualité environnementale, architecturale et balnéaire de cette belle partie de l'esplanade et de la plage.

• "LA BELLE PLAGE" va investir la PLAGE SUD !

Ph. d'illustration, non contractuelle

▲▼ L'offre proposera un restaurant et un bar à ambiance feutrée, le tout largement ouvert sur la mer...

Ph. d'illustration, non contractuelle

• Présentation : Arnaud GREDÉ...

► Notre station classée, station verte de vacances, vient d'accueillir son nouveau responsable du service des Espaces verts et propreté, Arnaud Gredé. Ce professionnel expérimenté et passionné va proposer différentes pistes d'aménagement concerté des espaces verts communaux, en lien avec l'adjointe Mme Régine DOUILLET, et en cohérence avec la nouvelle Loi sur le zéro phytosanitaire. Arnaud Gredé et son équipe se veulent ouverts et disponibles pour échanger avec les Mersois.

Agé de 39 ans, originaire d'Etalondes, pompier volontaire, Arnaud GREDÉ vient de succéder à Rudy DELBECQUE en tant que responsable du service des Espaces verts et de la propreté. Rudy DELBECQUE a en effet fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Assisté de Ludovic SOMONT, qui est désormais son adjoint, Arnaud GREDÉ dispose d'une équipe de 3 agents aux espaces verts, avec Christian DEPOILLY et Gwenaël COURVALET.

Au service propreté, il peut compter sur Jean-Pierre CLAIRÉ qui gère notamment le dispositif mobile "Glutton", Gérard FOIRE qui est agent de propreté mobile et Laurent LE GUILLOU, qui est en charge du cimetière.

Nouveau responsable du service des espaces verts et de la propreté, Arnaud GREDÉ a déjà élaboré plusieurs pistes.

Arnaud GREDÉ a tout d'abord suivi les cours de la Maison Familiale et Rurale (MFR) d'Yzengremer durant 4 ans. Durant ce temps, il a intégré les équipes des pépinières BOLLÉ (aujourd'hui "Les Compagnons des Saisons").

Après le succès de ce parcours qualifiant, Arnaud travaille durant 7 ans dans le privé au sein de l'entreprise Eurojardin de Criel, avant de poursuivre sa carrière dans le public durant 14 ans, en tant que responsable adjoint des services techniques, responsable du service des espaces verts et du parc floral de la ville d'Offranville, près de Dieppe.

Début décembre, il est choisi pour rejoindre le service Espaces verts et propreté de notre station balnéaire, bienvenue à lui !

L'occasion de lui poser 3 questions :

1) Quelles sont les priorités que vous avez pu définir avec Mme Régine Douillet, adjointe au fleurissement, cadre de vie et propreté ?

Depuis 10 ans, de nombreuses communes sont passées au **Zéro phytosanitaire**, c'est-à-dire qu'elles doivent travailler sans aucun usage de produits chimiques de synthèse, ou de vinaigre blanc, etc... L'objectif est de protéger la santé des usagers, et de respecter les sols en ne les polluant pas. Le Ph (indice d'acidité) des sols doit être respecté. Les pesticides et désherbants sont polluants et néfastes pour l'eau et les insectes, les abeilles.

La loi *Labbé* interdit depuis 2017 l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts et la voirie.

L'arrêté pris l'an dernier (JO du 21/01/2021) vient renforcer les contraintes : interdiction d'utilisation, à compter du 1er juillet 2022, en différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif appartenant à des structures publiques comme les cimetières, les terrains de sport, etc...

Nous le faisions déjà, nous allons renforcer plus encore l'interdiction de la Loi en la matière.

• Présentation : Arnaud GREDÉ...

“Ce sera l’occasion pour tous de poser un nouveau regard sur l’herbe en ville. Ce n’est pas un signe d’abandon mais un renouveau de l’espace naturel.”

D’abord parce que le travail manuel ne peut pas tout résoudre (on ne peut tout arracher à la main), ensuite parce que nous pouvons, nous devons, considérer les mauvaises herbes dans les joints, entre les pavés des trottoirs, les cheminements..., non pas comme un signe d’abandon, mais au contraire, comme un renouveau de l’espace naturel.

En bref, un environnement plus propre et plus sain pour tous. Le glyphosate, c’est fini !

Clairement, nous devons, notre service, la station classée, qui est aussi station verte de vacances, nous engager dans cette logique de développement durable.

2) Qu’envisagez-vous en terme de plantations, de rénovation des espaces verts et fleuris actuels ?

Nous allons effectuer nos futures plantations non pas au jugé, pour l’effet visuel attendu, mais de façon réfléchie, avec un but pour l’environnement. Nous souhaitons un aménagement urbain de qualité, qui va de pair, et pour cela nous sommes résolument engagés.

Par exemple, nous allons privilégier les plantes vivaces, c’est-à-dire qui reviennent durant plusieurs années, aux annuelles, qui ne vivent que l’espace d’une saison. Nous allons rafraîchir certains espaces du cimetière.

Nous pouvons aussi, comme par exemple devant l’usine Verescence, employer des graminées pour préserver la ressource en eau. Elles participent à la filtration et à la rétention des eaux de ruissellement des Joncs Marins, qui rejoignent ensuite la nappe phréatique. C’est ça le développement durable.

Nous avons encore bien d’autres idées à développer et à proposer.

Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITÉ DE VIE

3) Le service des Espaces verts a t-il un objectif précis ?

Oui, bien sûr : obtenir une fleur au classement des villes et villages fleuris.

Nous la méritons, Mers la mérite, c’est évident.

Avec l’adjointe et l’équipe, nous allons concentrer nos efforts sur cette reconnaissance, bénéfique pour la ville, pour les Mersois” conclut Arnaud Gredé. Bon courage à lui et à ses équipes ! ■

Le service propreté des espaces publics : Laurent Le Guillou, Gérard Foire, Jean-Pierre Clairé, aux côtés d’Arnaud Gredé.

L’équipe des espaces verts communaux : Ludovic Somont, Gwénaël Courvalet, Christian Depoilly et Arnaud Gredé.

COMMERCES de proximité : un atout

• BOULANGERIES : BRAVO et BIENVENUE !...

Fin Novembre, une délégation d'élus, MM. le maire Michel DELÉPINE, l'adjointe au commerce de proximité Christine ROBERT et la 1ère adjointe et conseillère départementale Monique EVRARD sont allés féliciter des commerçants locaux.

• La "**BOULANGERIE DU LITTORAL**", Avenue Marie et Pierre Curie, tout d'abord, où les élus ont échangé avec Mr et Mme **ETROIT**, propriétaires.

Objectif : saluer leur réouverture, après 3 semaines de travaux. "Nous voulions un espace plus clair. Les produits doivent être vus, et la façade doit être visible. C'est aussi une façon plus agréable d'accueillir notre clientèle" expliquait le couple. Pari gagné car la devanture, un duo classique et moderne équilibré, offre effectivement un très beau contraste visuel.

Ouvert du Lundi au Dimanche de 6 h 30 à 19 h 30, sauf le mercredi. 02 35 86 23 91.

• La nouvelle boulangerie-pâtisserie-glacier "**LA PLACE DES DÉLICES**", place du marché.

Là, les élus ont officiellement souhaité la bienvenue au pâtissier Victorien **COURTIN** et à son associé Angel **MOPIN**, deux jeunes sympathiques qui, aidés de deux serveuses, ont de même voulu un espace bien aménagé, lumineux lui aussi, avec de bons produits faits maison à deux pas d'ici, à Woincourt (sauf les bonbons).

Une belle vue artistique acquise chez un autre commerçant Mersois a été offerte aux deux établissements.

Un nouveau signe, si besoin était, de l'attractivité grandissante de notre station et du dynamisme de ses commerces. "Clairement, nous sommes ravis de voir que notre cœur de ville poursuit sa régénération, et en plus, également avec des jeunes" confirmaient M. le maire et les adjointes.

Ouvert tous les jours sauf le lundi, du mardi au samedi de 7 à 13 h et de 14 à 19 h, le dimanche de 7 à 13 h. 03 22 26 70 82.

TOUS NOS VOEUX DE PLEIN SUCCÈS À EUX !
N'HÉSITEZ-PAS À LEUR FAIRE CONFIANCE.

COMMERCES de proximité : un atout

• “VILLA SAVOIE”, un nouveau commerce Avenue du Maréchal Foch

Une délégation d'élus, dont Mr le maire, est allée saluer la nouvelle commerçante ainsi que tous ceux de l'Avenue Foch

Début Février, les élus ont souhaité la bienvenue à une nouvelle commerçante, Claire RENAULT, avenue du maréchal Foch, où elle vient d'ouvrir une fort belle petite boutique de prêt-à-porter féminin Danois et Suédois, la "**Villa Savoie**".

M. le maire Michel DELÉPINE, l'adjointe au commerce de proximité Christine Robert et la 1ère adjointe et conseillère départementale Monique Evrard l'ont accueillie et félicitée pour la qualité de sa décoration et de son offre : une collection de vêtements et d'accessoires, de bijoux de créateurs et de tableaux "qu'on ne retrouve pas ailleurs, et c'est là tout l'intérêt, toute la force de ces petits commerces chaleureux" soulignaient les élus.

Lesquels ont profité de cette visite pour réunir les autres commerçants de l'avenue du Maréchal Foch, les plus anciens, comme par exemple le Salon «**Catherine Coiffure**» avec plus de 40 ans de présence, ou encore Nadine FALKMAN du très connu magasin d'électroménager "**Télé Rapid'**", plus ancienne encore. Sans oublier, bien sûr, ceux de "**la Pierre Divine**", de "**L'Escale gourmande**", du "**Roots**" ou encore "**Le Troc**".

"Nous vous réaffirmons l'attachement de la ville, de l'équipe municipale" indiquait M. le maire, ajoutant "J'ai toujours pensé qu'une commune n'a pas d'âme si elle ne dispose pas de petits commerces serviables et accueillants. C'est un signe clair de bonne santé de notre station. Soyez sûrs de tout notre plaisir à vous compter parmi nous, avec votre sourire, votre accueil et votre offre diverse et variée".

Un cadre avec une belle illustration de la station a été offert à tous avant le verre de l'amitié.

• C'EST PARTI POUR ENREGISTRER VOS PLAQUES !

► CHERS MERSOIS, RÉSIDENTS À L'ANNÉE ET RÉSIDENTS SECONDAIRES, PROFESSIONNELS DE SANTÉ, AUXILLIAIRES DE VIE : VOTRE VILLE S'Y ÉTAIT ENGAGÉE : ENREGISTREZ VOS PLAQUES D'IMMATRICULATION POUR BÉNÉFICIER DU STATIONNEMENT GRATUIT QUAND LES HORODATEURS SERONT INSTALLÉS (EN AVRIL / MAI)...

STATIONNEMENT GRATUIT : ENREGISTREMENT DES PLAQUES DES RÉSIDENTS

Madame, Monsieur, Chers Mersois et Résidents,

Vous le savez : votre équipe municipale a choisi **de réviser le plan de circulation et de stationnement en coeur de ville et ses abords,** dont le quartier balnéaire. Les flux très importants de notre station nécessitent d'être adaptés, au **bénéfice de tous**.

Un volet important est mis en place cette année : le **stationnement payant, sauf pour les résidents à l'année et résidents secondaires et professions médicales ou d'aide a la personne :** vos élus ont souhaité que vous en soyez pleinement bénéficiaires.

Les 2 premiers véhicules du foyer seront gratuits.
> Pour tout véhicule supplémentaire sur le même foyer : forfait annuel de **20 €** par voiture.

► **Saisissez votre ou vos numéros d'immatriculation en ligne**, en créant un compte sur le site :
https://mers-les-bains.e-habitants.com/

Ainsi, vous signalez à notre service Sécurité / Mobilité votre qualité de **Résident principal ou secondaire, ou de Professionnel** (commerçants, services à la personne, santé...) et donc votre droit au stationnement **gratuit** : lorsque cette formalité sera réalisée, votre ou vos véhicule(s) seront reconnus par nos ASVP lors de leurs contrôles en ville et ainsi, pas de verbalisation.

Voilà ce que nous voulions porter à votre connaissance en ce début d'année 2022, que nous vous souhaitons excellente. Nous restons bien évidemment à votre écoute pour toute question légitime que vous pourriez vous poser.

Avec notre plus cordiale considération.

M. le maire Michel DELÉPINE, et l'équipe municipale.

QUI A DROIT A LA GRATUITÉ ET COMMENT FAIRE ?

SUR LE PORTAIL INTERNET, ET CI-DESSOUS, LE PLAN DES ZONES DONT VOUS RELEVEZ :

VOUS ÊTES :	S'INSCRIRE EN LIGNE, AVEC :
• Résident en **ZONE ORANGE** (donc riverain que ce soit en résidence principale ou secondaire) : **GRATUIT TOUTES ZONES**	– Carte grise de chaque véhicule à votre adresse,
• Résident principal ou secondaire **HORS ZONE ORANGE** : **GRATUIT EN ZONE VIOLETTE** (! Zone Orange : ni circulation ni stationnement)	+ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (Bail, facture EDF…).
• Commerçant en **ZONE VIOLETTE** : GRATUIT EN **ZONE VIOLETTE**	1 voiture gratuite par activité :
• Commerçant en **ZONE ORANGE** + esplanade : **GRATUIT TOUTES ZONES**	– carte grise + justificatif d'activité professionnelle.
• Personnel de santé / service à la personne : **GRATUIT TOUTES ZONES**	

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du code pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanction encourue : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende).

• STATIONNEMENT PAYANT : LES MODALITÉS

► LE STATIONNEMENT PAYANT ENTRE EN VIGUEUR CETTE ANNÉE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION 2021/084 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021. NOUS VOUS PROPOSONS ICI UN RÉSUMÉ DE SES DISPOSITIONS, AINSI QUE LES TARIFS EN VIGUEUR. LE STATIONNEMENT EST DÛ PAR LES NON-RÉSIDENTS.

Les modalités du stationnement payant :

Le stationnement est payant sur les voies, places et parkings désignés sur le plan précédent.

Les **droits de stationnement** sont exigibles aux périodes suivantes :

• Tous les jours du 15 juin au 15 septembre. **• Les weekends et jours fériés du 16 septembre au 14 juin.**

• de 10 h 00 à 20 h 00.

Les emplacements de stationnement payant sont délimités par des bandes tracées sur le sol des chaussées et des parkings concernés. Ils sont signalés par une matérialisation au sol indiquant que le stationnement est payant.

Le recouvrement des droits de stationnement est assuré via une application disponible sur mobile, **Flowbird**, ainsi qu'au moyen de dispositifs dits « **Horodateurs**» implantés sur la voirie : trottoirs et places, à l'intérieur des parkings et répartis sur les zones réglementées.

En cas de panne d'un horodateur, il convient d'utiliser l'horodateur voisin. Le paiement des droits se fait par : pièces de monnaie ou carte bancaire à insérer dans les horodateurs, ou sans contact.

Les horodateurs **ne délivrent pas de ticket** pour le contrôle. Les contrôles seront effectués manuellement par lecture de plaque par les agents (à l'aide d'un lecteur électronique qui vérifie la présence d'un droit réglé). Les horodateurs pourront délivrer sur demande un reçu de paiement pour les paiements en pièces de monnaie et carte bancaire.

Les droits de stationnement sont les suivants :

Période de l'année ►	15/06 au 15/09 + Week-end et jours fériés du 16/09 au 14/06
Résident principal et secondaire 1ère voiture du même logement ►	Gratuit
Résident principal et secondaire 2ème voiture du même logement ►	Gratuit
Résidents dès la 3ème voiture du même logement ►	20 € par an et par voiture
Plages horaires ►	10 h à 20 h
Tarif une demi-heure ►	0.70 €
Tarif une heure ►	1.40 € jusqu'à 9 h 30
Tarif dernière demi-heure ►	6.70 €
Forfait Post Stationnement *(1)* ►	20 €
Commerçants (au sein de la zone réglementée) ►	Gratuit (maximum 1 véhicule par entité commerciale)
Professionnels de santé / de services à la personne ►	Gratuit

(1) Le forfait post stationnement (FPS) est dû en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé. Le montant du FPS varie d'une commune à l'autre. Pour Mers il est de 20 € à payer dans un délai de 3 mois. Le montant peut être minoré si vous payez rapidement, majoré si vous payez avec retard. Vous pouvez contester le FPS via un recours administratif préalable obligatoire (Rapo). Si le Rapo n'aboutit pas, vous pouvez saisir la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

- Ces redevances d'occupation temporaire du domaine public n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage, le stationnement s'effectue aux risques et périls des usagers. En cas de dommage ou de vol survenant au véhicule en stationnement, à ses accessoires ou à son contenu, la responsabilité de la commune de Mers-les-Bains ne pourrait en aucun cas être engagée.
- D'autre part, la commune de Mers-les-Bains ne pourra être tenue responsable des dégâts provoqués par des causes naturelles ; inondations, accidents dus à l'orage, au gel..., ni pour des dommages dûs à des actes de malveillance ou de vandalisme.
- Les catégories d'usagers précités devront solliciter chaque année civile la gratuité du stationnement.
- Un régime de stationnement préférentiel est instauré au bénéfice des Mersois à partir du 3ème véhicule déclaré au sein d'un même logement. Un forfait de 20.00 € par an et par véhicule s'appliquera à toutes les personnes physiques pouvant justifier d'une domiciliation sur la commune de Mers-les-Bains. Les mersois souhaitant bénéficier de ce régime préférentiel devront se connecter au site mers-les-bains.e-habitants afin de solliciter ce forfait de 20.00 € annuel et communiquer les justificatifs sollicités (carte grise, justificatif de domicile) ou les présenter au service communal concerné.

Le capitaine Philippe DUCROIX médaillé

MÉDAILLES, DIPLÔMES ET PASSAGES DE GRADE POUR NOS POMPIERS...

Le centre de secours de Mers-les-Bains, c'est un important effectif, stable, de 42 pompiers volontaires.

Lors de la célébration de la Sainte-Barbe, leur patronne, fin 2021, plusieurs de ses membres ont été mis à l'honneur par le Lieutenant Franck CROMBEZ, Commandant de Compagnie.

Une année "calme"

En préambule, le lieutenant DUCROIX a dressé le bilan de l'année, jugée "assez calme" : 421 interventions au 26 Novembre, malgré 17 sorties en plus pour des incendies et opérations diverses par rapport à 2020.

13 pompiers mis à l'honneur

Le Capitaine Philippe DUCROIX, chef de centre, a reçu la **médaille d'Or pour 30 ans de service**. Après 20 ans à la ville d'Eu, Philippe DUCROIX a rejoint le centre Mersois il y a 13 ans. Le chef de centre a souhaité que 2022 soit "aussi bien, voire mieux que 2021", espérant "que le Covid-19 disparaisse enfin, pour entre autres le retour des manifestations de convivialité de l'amicale des Pompiers".

© Courrier Picard

Le centre de secours de Mers était à l'honneur lors de la célébration de la Sainte-Barbe 2021. Son chef et plusieurs pompiers ont été distingués. L'Harmonie municipale a assuré la partie musicale de l'évènement.

Médaille de bronze pour 10 ans de service : Raphaël BERTRAND .

Diplôme de réussite à des stages de formation : Caporal Florian PELLIEUX, Adjudant-chef Ludovic SOMONT, Caporal-Chef Sébastien DELAITTRE, Sergent-Chef Raphaël BERTRAND.

Sont promus : 1ère Classe : Ryan ANSARD, Samantha COULET, Logan MARTINE, Clara GRANGETAUD, Ophélie PETIT. **Caporal-Chef** : Gwelan BOURDEAUX. **Sergent-chef** : Alexandre CHAMPION. **Adjudant** : Raphaël BERTRAND, Yanis CLERET. Félicitations !

ADJSP 80

L'Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de Mers les Bains a besoin de toi !

Si tu as entre 13 et 15 ans et que tu veux te dépasser, vivre une expérience unique et devenir Sapeur Pompier, rejoins nous !!! 👩🚒👨

Pour contacter la section locale de Mers-les-Bains : **Tél. 06 77 25 49 70**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : sensibilisation au collège Joliot-Curie

En Octobre 2021, était organisé sur la place un grand village de prévention routière. Nous y avions, entre autres, accueilli des classes du collège Frédéric Joliot-Curie. (Merci encore à tous nos partenaires et à notre service Sécurité/mobilité, organisateur.

Cette belle initiative de prévention s'est poursuivie en décembre, en classe au collège, grâce à des bénévoles accueillis par Mme la Principale Marie Zimniak.

M. LAVIAL, Intervenant pour la Sécurité routière pour la Préfecture de la Somme, ses collègues, ainsi que l'association de la Prévention routière ont largement échangé avec les élèves de 6ème et ceux de 5ème. Les vélos, les trotinettes, les transports en commun...

Bref un échange d'excellente qualité.

"Si un jour, face à une situation, ils se rappellent ce que nous avons évoqué et l'appliquent, alors nous serons gagnants" concluait M. LAVIAL.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE : Convention avec la Croix-Rouge

Fin décembre, M. le maire a signé, en présence de la 1ère adjointe et conseillère départementale Monique Evrard et du directeur territorial de la Croix Rouge Départementale d'Amiens, une convention de partenariat avec la Croix-Rouge. Cette convention, sorte de mutualisation des moyens, permettra à la commune de bénéficier de façon précise de l'expertise, du savoir-faire et des capacités réactionnelles et logistiques de la Croix-Rouge en cas de souci majeur de type inondation, tempête d'une violence rare, canicule, accident industriel ou nucléaire. Elle s'inscrit aussi dans le plan communal de sauvegarde (PCS) en redéfinition cette année.

Rejoignez la réserve communale de sécurité civile !

La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signez avec le maire, sans condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. Des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie.

Si vous êtes intéressé(e)s par la création de ce groupe bénévole, n'hésitez-pas à contacter : **M. LEBRUN, responsable sécurité, au 02.27.28.06.60**

Pour en savoir plus :

Mme LEULLIER, centenaire.

ANCIENNE COMMERCANTE DE LA RUE BARNI, MARGUERITE LEULLIER A EU 100 ANS...

Mi novembre, M. le maire Michel DELÉPINE, accompagné de M. le député et Conseiller régional Emmanuel MAQUET, ont rendu visite à Mme Marguerite LEULLIER, née le 10 Novembre 1921 à Amiens.

Un beau moment de convivialité pour lui souhaiter un très heureux 100ème anniversaire et la féliciter de son beau parcours.

Bien des Mersois s'en rappelleront : Marguerite LEULLIER et son mari André ont tenu durant plus de 25 ans une charcuterie, rue Jules Barni, jusqu'en 1970.

▲ Mme LEULLIER, ici entourée de sa belle-fille et petite fille. A Dr., M. le maire et de M. le député et Conseiller régional.

Fille unique, elle a passé sa petite enfance à Cayeux sur mer avant d'être accueillie à Mers-les-Bains par son oncle, M. Jean-Baptiste MAUBON, "homme de grande bonté, toujours disponible pour différents services à la commune" et aussi élu municipal.

Elle restera chez les MAUBON jusqu'à son mariage avec André. Le couple aura un garçon.

Après avoir cessé son activité de commerçante, elle terminera sa vie active bien remplie chez Alcatel.

Elle réside toujours chez elle, bon pied bon œil, souriante et accueillante, dotée d'une excellente mémoire.

Entourée de sa belle-fille Roberte, de sa petite-fille Marie-Hélène, de son arrière-petite-fille Emma, quelques présents lui ont été offerts pour marquer, comme il se doit, pareil événement.

Mme LEULLIER est aidée au quotidien par ses auxiliaires de vie, Sylvie et Chantal, ainsi que par sa belle-fille Roberte. Nous lui souhaitons une excellente continuation. Rendez-vous a été pris pour le 10 Novembre 2022 ! ■

16 et 17 décembre 2021 : 711 COLIS DE NOËL OFFERTS SUR DEUX JOURS ! 🙂

LE COLIS DE NOËL est une belle tradition, et une façon pour la ville, et son C.C.A.S, de marquer respect et amitié à nos chers aînés. Quelque 711 colis festifs, voulu agréables et surtout chaleureux, (soit 511 colis "personne seule" et 200 colis "couple") ont été distribués les 16 et 17 décembre toute la journée à la salle Ernest Dailly, par des élus et membres du personnel. Une carte de vœux, des chocolats et un petit cadeau surprise en cuir, réalisé par l'artisan Mersois Eric Gauthier, et portant le logo de la Station, ont été ajoutés aux colis.

• AU PROGRAMME DE FÉVRIER...

Stage de chants marins, spectacle avec le réseau des bibliothèques, prix littéraire, chasse aux oeufs...

N'hésitons-pas !

► SAMEDI 26 FÉVRIER
DE 10 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H - MÉDIATHÈQUE

• Stage de chant consacré aux chants marins avec ***La Petite Symphonie*** et les **Lunaisiens**

Techniques d'échauffement et de chant au programme. Celles et ceux qui le souhaitent seront également invité.e.s à apprendre une chanson et à la chanter avec les artistes le soir du **concert *Les Loups de mer* (samedi 7 mai au théâtre du château de Eu)**.

Tarif du stage de 5 à 50 euros selon les formules – infos et réservations auprès du théâtre du Château.

• **Un stage de chants de marins** à la médiathèque le 26 février en prévision d'un concert au théâtre :

Plus d'infos : flasher le Qrcode avec votre portable :

• **Une danseuse dans la bibliothèque** : un spectacle avec le réseau des bibliothèques des villes sœurs :

Plus d'infos : flasher le Qrcode avec votre portable :

► VENDREDI 18 MARS
10 H - MÉDIATHÈQUE - GRATUIT

Les temps d'éveil à la bibliothèque : **bébé lecteur.**

Proposé par le Relais Petite Enfance de la CCVS en partenariat avec la médiathèque, pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte. Durée : 1 heure

Inscription obligatoire : 02 27 28 03 91 ou rpe@villes-soeurs.fr

► MARDI 29 MARS AU SAMEDI 27 AOÛT

Prix littéraire des Villes Sœurs avec le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Villes Sœurs.

7 romans à lire et à élire !

Infos : Médiathèque de Mers-les-Bains ou

https://bibliotheques.villes-soeurs.fr

► SAMEDI 2 AVRIL

Ouverture de la **Cabine à Vél' Eau** durant les vacances scolaires et les Week End - Point de location de vélos situé sur l'esplanade (Vélos à assistance électrique et vélos classiques) et de matériel nautique (paddle, surf et kayak).

► SAMEDI 9 AVRIL

Course cycliste avec
l'UC Verescence
de 13 h 30 – 17 h 30
Quartier plage -
Réservé aux licenciés UFOLEP (3ème, 4ème catégories & féminines)

► DIMANCHE 17 AVRIL À 12 H

dans le jardin d'enfants :
chasse aux œufs de Pâques
Avec le syndicat d'initiatives
Age maximum 12 ans

► SAMEDI 23 AVRIL

Concours de pêche, organisé par le Surf Casting Club Mersois
de 14 h 30 à 18 h 30,
plage de Mers-les-Bains.

► SAMEDI 14 MAI

Brevet qualificatif du Brevet Randonneur Mondial Paris/Brest/Paris. 80 à 100 cyclistes sont attendus à Mers en provenance de Neuilly sur Seine.

Arrivée entre 13 h et 20 h 30. Ouvert aux cyclistes locaux. Avec le Vélo Club de Neuilly.

• 18 ANS ? VIVEZ VOTRE PASS CULTURE !...

VOUS AVEZ 18 ANS ? PROFITEZ DE 300 € À DÉPENSER DANS VOS ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES PENDANT 2 ANS AVEC LE PASS CULTURE !

Après avoir été testé dans plusieurs départements pendant 2 ans, le Pass culture est enfin disponible pour tous les jeunes de 18 ans en France.

Bénéficiez de **300 €** pour vos activités culturelles. Places de concert, livres, visites de musées, abonnement à des plateformes de musique en ligne, cours de dessin, … le pass culture va animer vos journées !

Si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez dès maintenant le réserver. Pour en bénéficier, télécharger l'application Pass Culture sur téléphone (Qrcode ci-contre) ou ordinateur et inscrivez-vous.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur https://pass.culture.fr.

► À partir du 1er janvier 2022, les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans.

Le « Pass Culture », qui offre 300 euros à dépenser pour les jeunes de 18 ans, est étendu à partir du 1er janvier aux adolescents de plus de 15 ans. Il sera également renforcé par des financements en classe à partir de la quatrième.

La somme allouée peut être reportée d'une année sur l'autre si elle n'est pas totalement dépensée.Au total, le dispositif permet aux jeunes d'avoir accès à 380 euros de produits et activités culturels.

PRISE DE DATE...

Prochaine FÊTE DES BAIGNEURS

Samedi 23 et Dimanche 24 juillet 2022

20ÈME ÉDITION PLACÉE
SOUS LE THÈME DU THÉÂTRE !

Préparez dès maintenant vos costumes pour nous rejoindre !

(Programme complet en temps utile)

SAISON ESTIVALE : CABINES BOUTIQUES, COFFRE DE BOUQUINISTES...

En anticipation de la prochaine belle saison, le service culturel invite dès maintenant les personnes éventuellement intéressées pour exposer dans les cabines boutiques et coffres de bouquinistes.

Toutes infos auprès de
Magali DUFRIEN au 02.35.50.20.79
magali.dufrien@ville-merslesbains.fr

• BÉATRICE NODE - LANGLOIS...

Béatrice Nodé-Langlois, écrivaine et artiste peintre française née en 1940 à Compiègne, est aussi critique d'art et critique littéraire. Quelques-unes de ses oeuvres étaient exposées à l'Espace Jacques-Prévert jusqu'au 2 Janvier. Avec le service culturel, découverte d'une artiste sensible, complexe, pour qui la peinture n'est pas si éloignée de l'écriture...

« Certains peuvent voyager à travers le monde et ne rien voir. Pour parvenir à sa compréhension, il est nécessaire de ne pas trop en voir, mais de bien regarder ce que l'on voit. »

Giorgio MORANDI.

La gageure de Béatrice NODE-LANGLOIS :

Peindre à partir de canettes écrasées...

"Merci à Monsieur le Maire qui m'a invitée à exposer dans sa ville, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé à sa réalisation.

Je leur suis d'autant plus reconnaissante que les plages normandes de ma petite enfance... Saint-Pierre-en-port, Trouville, Pennedepie... m'ont laissé d'inoubliables images.

Jamais cependant je n'avais exposé aussi près de la mer. J'en suis ravie.

Reste qu'il m'est difficile de présenter à Mers-les-Bains...

Cette ville dont le nom redouble, comme à plaisir, son rapport à l'eau et à la mer... des tableaux peints à partir de canettes ramassées dans la rue.

Comment, face à la mer toujours recommencée de Paul

"Cherchez l'intrus", technique mixte.

Béatrice Nodé-Langlois, à droite avec Xavier Debeaurain et la responsable du service culturel, Magali Dufrien.

Valéry, faire partager, même un tout petit peu, aux Mersoises et aux Mersois, mon goût pour des objets qui avaient fait leur temps et n'attendaient plus que la décharge ?

Et pourtant... je les imagine si bien, mes petites canettes, cousinant secrètement avec d'autres abandonnés que les vagues remodèlent à force de les rouler et de les brasser... branches et troncs changés en bois flottés... cailloux et briques devenant galets puis sable... sans oublier les coquillages dont ne subsistera, le temps passant, qu'une délicate hélice, quelques éclats de nacre ou de porcelaine.

Autant de menus trésors qu'enfant, et encore à présent, je peux passer des heures à rechercher dans la laisse des marées...

Quand je dis que je peins à partir de canettes écrasées, on me suppose souvent du goût pour la récup... l'envie de faire du neuf avec du vieux... de donner une seconde vie à des objets condamnés. Ce n'est évidemment pas faux.

Mais pour moi, il y a plus, et plus profond : la volupté de la métamorphose. Pas du déguisement, non... de la

métamorphose vraie de vrai... celle qui change la chenille en papillon... la petite pousse au cœur du marron d'Inde en grand et gros marronnier... Cendrillon touchée par la baguette d'une fée.

À propos, dites, qu'est-ce qu'un pinceau, sinon une baguette en espoir de magie ?

Peindre à partir de canettes écrasées a commencé pour moi par une tendre histoire de feuilles mortes, de rencontre et d'attachement.

Dans le livre aujourd'hui épuisé *Les Écrasés, acte de naissance* (paru en 2000, puis 2004, aux éditions d'écarts) j'ai évoqué le jour de mai 93, place de la Concorde, où je suis tombée en arrêt devant une canette vidée et toute cabossée. Un geste négligent avait dû la balancer par la fenêtre d'une voiture, puis d'autres voitures lui étaient passées dessus.

Ayant ramassé cet objet de rien et l'ayant lavé, j'ai découvert des traces de la robe éclatante, la seconde peau que lui avaient fabriquée des équipes de publicitaires, de designers et de graphistes.

En effet, loin d'être négligeable, ce que j'avais entre les mains était une star de notre quotidien... une star, oui... typique de notre consommation de masse... de nos lendemains de fête... et du jeter après usage... jetée alors n'importe où et n'importe comment... jusqu'à ponctuer nos paysages urbains... voire notre mondialisation... ne dit-on pas les sables de Louxor, comme ceux à l'arrière du Taj Mahal, plus riches en canettes écrasées que les rues de Paris ?

Ce ne fut pas immédiat, mais l'idée m'est bientôt venue d'associer des canettes écrasées à ma peinture. Avec leurs plis... déchirures... bosses... creux... arrêtes... rouilles... fragments de vernis publicitaire... elles incarnaient des aspects du réel... mais aussi de l'imaginaire... dont me semblent parfois manquer une toile lisse et blanche et l'heureuse fluidité des couleurs.

L'affrontement a commencé par être rude. Il tenait du défi, voire de la provoc. Mais le dialogue une fois établi a donné naissance à une nouvelle série pictu-

Béatrice Nodé-Langlois, accueillie par M. le maire lors du vernissage...

rale, Les Écrasés, qui comporte plus de sept cents petits tableaux carrés. De vingt cinq centimètres de côté, chacun est daté et numéroté au dos.

Quand des toiles de plus grand format leur ont été offertes, Les Écrasés s'y sont étalés sans complexe, jusqu'à les couvrir parfois tout entières, à la façon d'une riza d'icône orthodoxe.

Tapis au contraire dans un coin du tableau, ils peuvent aussi n'y figurer qu'un détail.

Mais pourquoi ce bout de ferraille... ce dérisoire petit cadavre de métal... cet objet qu'on m'avait dit « dégoutant »... pas touche, petite, c'est sale !... continue-t-il à me taper dans l'œil au point de ne plus voir en lui qu'une petite fleur d'asphalte... une feuille, morte et nervurée, comme celles qui tombent des arbres et se ramassent à la pelle... oui, les fameuses feuilles mortes de Jacques Prévert... le merveilleux poète des choses simples... le patron sans auréole de cette médiathèque... pourquoi ?".

Nov. 2021, Béatrice Nodé-Langlois.

Espace Prévert
Rue Paul Doumer
80350 Mers-les-Bains
02 35 50 08 46
mediatheque@ville-merslesbains.fr

• UNE OEUVRE OFFERTE A LA VILLE...

Le peintre et sculpteur Michel MOSKOVTCHENKO, ravi d'avoir été accueilli à l'Espace Prévert pour une exposition de ses oeuvres en Août et décembre 2021, a tenu à en offrir une à la ville. C'est bien volontiers que M. le maire et les élus ont accueilli ce nouveau don, qui va rejoindre la collection des murs de l'Hôtel de ville, déjà bien constituée...

Début Janvier, M. le maire Michel DELÉPINE et la 1ère adjointe Mme Monique EVRARD ont eu le plaisir d'accueillir en mairie des bénévoles passionnés d'art.

Jean-Pierre DESCAMPS, Gina KLAËS, Martine ALT et Xavier DEBEAURAIN leur ont en effet officiellement remis une œuvre originale : une **Zincographie** (*) titrée *"Mur à Gordes (Vaucluse)"*, numérotée et signée de l'artiste Michel **MOSKOVTCHENKO**.

Ces bénévoles, qui gravitent volontiers autour des expositions proposées par notre service culturel à longueur d'année, voire y contribuent activement, ont d'emblée accepté de se faire les ambassadeurs de l'artiste auprès de la municipalité.

Cette oeuvre d'art sera prochainement mise en valeur sur l'un des murs de l'hôtel de ville.

"Après l'exposition estivale qui a été consacrée à cet artiste à l'espace Jacques-Prévert, nous sommes très heureux de voir cette œuvre entrer dans la collection de la ville" indiquait Xavier Debeaurain.

► NDLR : une collection de toiles mais aussi de sculptures déjà fort bien constituée, notamment grâce à quelques acquisitions (Alexandre Garbell, Eugène Bellanger...) mais aussi au généreux Leg de feu Mme Claude LARCHER du temps de "Traverse".

Un don et une fort belle intention, chaleureusement saluée par M. le maire. "Notre déjà belle collection s'étoffe ainsi plus encore. Tous nos remerciements à l'artiste Michel Moskovtchenko ainsi qu'aux bénévoles, dont Xavier DEBEAURAIN, pour leur bel engagement. La ville profite ainsi de leurs compétences et connaissances dans le domaine de l'art, nous ne pouvons que les en féliciter et remercier". ■

• M. le maire a adressé ce message à l'artiste : *"La ville de Mers-les-Bains est très honorée de compter maintenant, par sa collection, cette remarquable zincographie que vous avez bien voulu lui offrir. Nous tenons à vous exprimer notre plus chaleureuse reconnaissance. Ainsi, grâce au talent et à l'insondable force créatrice des artistes qui marquent définitivement leur passage, dont vous êtes, la ville de Mers-les-Bains est fière d'en devenir l'un des reflets."*

(*) *La **ZINCOGRAPHIE** est un procédé d'impression (avec du Zinc) fondé sur les mêmes principes que la lithographie (avec de la pierre) ; « lithographie sur zinc » est une expression synonyme. C'est une série de techniques d'impression à usage industriel issues de ce procédé. Le terme s'est appliqué à tous les procédés faisant appel au zinc pour produire un cliché à surface lisse lorsque la similigravure s'est étendue. Il se fonde sur l'incompatibilité entre l'encre grasse et l'eau. Quand on presse la plaque sur le papier, l'encre grasse se colle au papier et reproduit le dessin initial...*

•LA CORRIDA MERSOISE !

Le 11 Décembre, près de 400 concurrents toutes catégories et de nombreux bénévoles du Comité Olympique de la Bresle étaient mobilisés pour la Corrida Mersoise.

Grâce à une logistique technique et d'encadrement importante, notamment en terme de sécurité, et des sportifs ravis d'être là, tous ont volontiers renoué avec cette belle manifestation sportive , notamment dès 15 h au sein du stade Montéfiore, puis dès 16 h 30 sur le nouveau parcours.

Un immense merci à tous, organisateurs et participants, et bien volontiers à l'année prochaine !

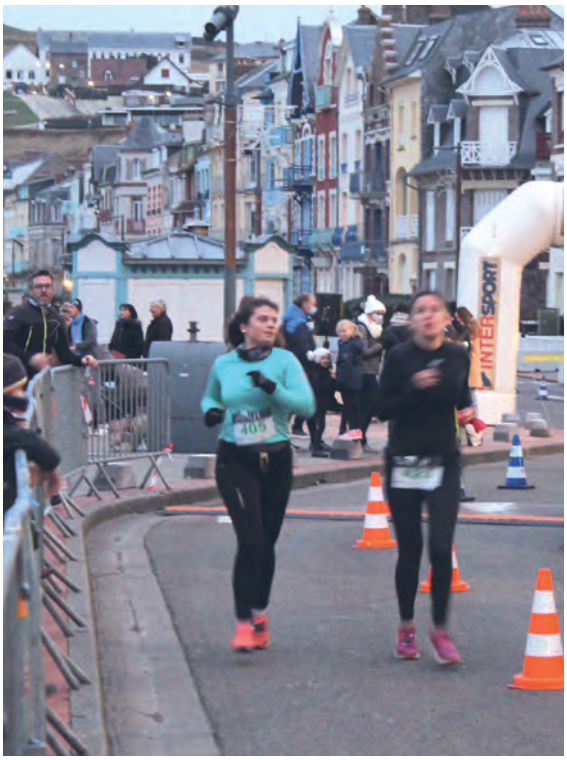

• Le 14 MAI, Mers accueille le VÉLO CLUB DE NEUILLY SUR SEINE

VENEZ SALUER LES COURAGEUX CYCLISTES DU BREVET DES RANDONNEURS MONDIAUX (BRM) DE NEUILLY-SUR-SEINE À MERS-LES-BAINS. UNE RANDONNÉE D'EXCELLENT NIVEAU, TEINTÉE D'HUMOUR...

En partenariat avec la ville de Mers-les Bains, le vélo club de Neuilly-sur Seine (VCN) organise le **samedi 14 mai un Brevet des Randonneurs Mondiaux (BRM) de 200 kms**. Une idée des plus sympathique, orchestrée par le président du club, Michel BONNEAU, qui réside à Neuilly mais qui a un pied-à-terre à Mers-les-Bains, membre proche par alliance de la famille Peres, bien connue.

Il s'agit d'un des brevets qualificatifs qui concourt au Brevet Randonneur Mondial **Paris/Brest/Paris 2023** qui a lieu tous les 4 ans.

Ce sont **80 à 100 cyclistes** qui arriveront à Mers en provenance de Neuilly sur Seine, entre 13 h et 20 h 30.

► Programme du Samedi 14 mai 2022

Départ de Neuilly sur Seine à 7 h, 200 kms de très petites routes à travers la Picardie, avec passage obligatoire à 3 points de contrôle :

- Musée de la Nacre à Meru
- Poix de Picardie
- Château de Rambures

Arrivée à Mers les Bains dès 13 h et jusqu'à 20 h 30.

Soyons nombreux à les saluer à leur arrivée !

Contact :
michel.bonneau@vcneuilly92.fr - www.vcneuilly92.fr

C'est en **1785** qu'Antoine PARMENTIER planta ses **premières pommes de terre expérimentales** dans le champ des Sablons à Neuilly-sur-Seine.

C'est pourquoi aujourd'hui on trouve trois fleurs de pomme de terre sur les armoiries de la ville et une statue d'Antoine Parmentier devant l'hôtel de ville.

C'est donc tout naturellement que le Vélo Club de Neuilly a décidé d'appeler sa randonnée annuelle, la «Randonnée des Pommes de Terre» et son Brevet des Randonneurs Mondiaux 200 vers Mers-les-Bains les "**Pommes de Terre Salées**".

Vélo Club de Neuilly-sur-Seine

4 questions à...

Marie-Françoise GENTY, de l'association MON YOGA

• Dites-nous un peu, qui êtes vous ?

Nous sommes une association loi 1901, créée en 2017 par quelques Mersois pour proposer des cours à Mers-les-Bains.

• Comment se déroule une séance de yoga?

Une séance de yoga d'une heure comporte :

- des exercices de respiration (pranayama)
- des postures de yoga (asana)
- de la relaxation (shavasana)

• Que vous apporte le Yoga ?

Le Yoga peut permettre de :

- relaxer le corps et l'esprit,
- tonifier le corps,
- assouplir les muscles et les articulations,
- dissiper la fatigue

• Avez vous besoin de beaucoup de matériel ?

Non, un tapis suffit. Pour plus de confort, vous pouvez également utiliser

une couverture pour la relaxation finale, un coussin ou une brique en liège pour adapter certaines postures, ainsi qu'une sangle, des vêtements confortables et doux dans lesquels on se sent vraiment à l'aise.

En raison des conditions sanitaires les cours ont lieu sur réservation, une fois par semaine le mercredi, hors vacances scolaires, de 18 h 15 à 19 h 15 à la salle polyvalente du **PÔLE ASSOCIATIF**, avenue Charles de Gaulle.

DATES DES COLLECTES DE SANG POUR 2022

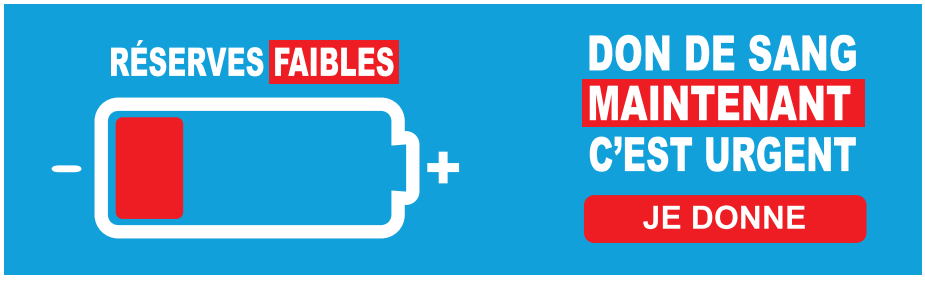

- MARDI 08 MARS
- MARDI 12 AVRIL
- MARDI 10 MAI
- MARDI 07 JUIN
- MARDI 12 JUILLET
- MARDI 09 AOÛT
- MARDI 13 SEPTEMBRE
- MARDI 11 OCTOBRE
- MARDI 08 NOVEMBRE
- MARDI 13 DÉCEMBRE

SALLE AUDIARD DE EU

Avec ou sans RDV

► Les dons locaux sont gérés par l'**Amicale des donneurs de sang de Eu**. Après 7 ans de bénévolat grâce à M. Jean Richard qui a souhaité passer la main, l'amicale vient d'élire une nouvelle présidente, Mme Brigitte Marcotte. La nouvelle présidente est accompagnée par MM. Emmanuel De Clerck, vice-président, Bruno Langlois, secrétaire, Monique Boé, trésorière et Catherine Guérin, trésorière adjointe. Bravo à eux !

• L'ACCUEIL DE LOISIRS DE NIBAS en visite à Mers ☺

Jeudi 10 Février, la 1ère adjointe Monique Evrard, adjointe aux affaires scolaires, a accueilli au nom de la ville 38 enfants de 3 à 12 ans de l'accueil de loisirs de Nibas, venus à Mers-les-Bains en journée découverte.

C'est à la salle des Mailleuls, après une projection au cinéma, et avant une découverte de la station, de ses atouts dédiés à la jeunesse sous la forme d'une petite randonnée, que tous ont été reçus, notamment pour le repas de midi, bien au chaud.

En présence du responsable de la journée, Thibault Guerne, et de toute l'équipe d'animation placée sous la direction du centre de loisirs de la commune de Nibas, Thibault Daboval, Mme Evrard a souhaité à tous la bienvenue au nom de la ville de Mers-les-Bains et a offert aux enfants un beau porte-clés en cuir avec le logo de la station balnéaire.

Petit message de leur part : *"Merci à la ville de Mers les Bains, et à Mme Evrard pour l'accueil, et le prêt de la salle de pique-nique. Les enfants étaient ravis, et ont passé une bonne journée dans votre ville".*

• DEVOIR DE MÉMOIRE : LA FNDIRP lance un appel

La récente assemblée générale de l'antenne locale de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (FNDIRP), a permis de définir un nouveau bureau et conseil d'administration autour de Marie-France GEST, et également de la conseillère municipale Mersoise Maryvonne TROPHARDY.

La FNDIRP contribue depuis des décennies au maintien du Devoir de mémoire, elle souhaite désormais s'ouvrir plus encore, notamment aux jeunes. "En ces temps troublés, le devoir de mémoire s'avère de plus en plus important" estiment les membres, qui espèrent que lycées et collèges locaux pourront être davantage associés à cette fort belle démarche en tant que "passeurs de mémoire". L'appel est lancé !

L'objectif est aussi d'étoffer l'équipe de la FNDIRP...

Honneur aux disparus...

TOUSSAINT, 11 NOVEMBRE et 5 DÉCEMBRE

► Les Mersois, l'équipe municipale, Mr le maire Michel DELÉPINE, Mr le Député Emmanuel MAQUET, MM. les Anciens Combattants et leur président Michel VERDIER ainsi que nos Sapeurs pompiers ont participé, différemment selon les évènements, à trois cérémonies : le **1er Novembre** tout d'abord, pour la Toussaint (notre photo ci-dessus), puis en hommage aux soldats et victimes de la 1ère guerre mondiale le **11 Novembre** (ci-dessous) sans oublier bien sûr le **5 décembre** (Algérie)...

▲▲ Pour la **TOUSSAINT**, le **1er Novembre**, Mr le maire, les élus et la section des anciens combattants de l'UNC se sont recueillis au pied du monument aux morts central. Considérée comme une tradition tous les ans renouvelée, elle est surtout le fait de la loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des combattants morts pour la France au cours de la Grande Guerre, toujours en vigueur et étendue aux autres guerres.

▲ Un très bel hommage a été rendu aux **victimes civiles et militaires de la 1ère guerre mondiale**, après un temps de recueillement à l'église, le 11 Novembre 2021. Un bel hommage d'abord au cimetière, sur les tombes des Déportés et Résistants et sur les tombes des alliés (Commonwealth) ; puis au sein du square du Souvenir avec dépôt de gerbes, recueillement, hymnes des nations et remise de médailles, en présence de nombreux petits Mersois.

► **L'hommage national aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, du 5 décembre,** s'est déroulé lui aussi dans d'excellentes conditions. Il est différent de celui du 19 Mars 1962 car il inclut tous les français morts pour la France dans les trois pays d'Afrique du Nord : Maroc, Tunisie, Algérie, entre 1952 et 1964. Il ne fait pas de distinctions d'origines ou de religions : militaires d'active et du contingent, troupes coloniales, fonctionnaires, civils, métropolitains, pieds noirs ou harkis, chrétiens, juifs, musulmans, athées, etc...

• LA TOUCHE FINALE : la plaque nominative & décorative

Cette jolie villa d'angle, rues Paul Doumer et Henri Lebeuf, toute en alternances de briques de couleurs, avec un superbe frise sous toit et un traitement de qualité de l'entourage de ses fenêtres, a été remise avec succès dans son état d'origine, il y a quelques mois de cela, et nous vous l'avions présentée.

Bravo à ses propriétaires, qui lui ont récemment fait poser sa touche finale : **une belle plaque nominative**, réalisée et posée par l'entreprise Tréportaise LMFB de Louise Bulcourt.

Félicitations !

• DES RÉNOVATIONS, des CONTENTIEUX aussi...

Toujours confrontée à des personnes, des propriétaires, qui ignorent ou disent ignorer l'obligation de déclarer leurs intentions de travaux en mairie, la ville de Mers-les-Bains tient à vous présenter les **cas de contentieux** en cours ou clôturés pour 2021, et début 2022. Ces cas sont suivis par notre service Urbanisme et notre service sécurité.

• Pour rappel, si des travaux sont réalisés sans autorisation, la mairie le constate, dresse un procès verbal et l'adresse au Procureur de la République.

Celui-ci décide alors de la suite à donner : la remise en l'état initial peut être imposée, et c'est le cas pour certains. Le coût peut ne pas être négligeable.

► Rappel des modalités obligatoires en page suivante.

Au titre des périls ordinaires en périmètre des monuments historiques :

- Rue Pasteur, un problème de cheminée : clôturé.
- Rue Jean-Baptiste Cava, façade en briques : en cours.
- Rue du 4 Septembre, fenêtre cassée : clôturé.
- Rue Pasteur : façade, chute d'éléments.

Contentieux en Site patrimonial remarquable :

- Esplanade du Général Leclerc, changement de volets sans déclaration : en cours.
- Rue François Coppée, travaux de façade sans déclaration avec remise en conformité : clôturé.
- Rue Sadi Carnot, changement de volets roulants sans déclaration : en cours.
- Rue Faidherbe : pose de menuiseries sans déclaration préalable : en cours.

Hors Site Patrimonial Remarquable :

- Rue André Dumont pose de coffrages extérieurs de volets roulants en PVC sans déclaration : en cours
- Rue Roger Lheureux, différents aménagements sans déclaration : en cours
- Avenue Curie, absence de déclaration pour une extension de maison de 70m2 sans autorisation : Article L480.4 du code de l'urbanisme qui prévoit que la commune est en droit de réclamer 6000 € de dommages et intérêts par m2 de surface créée. La commune demande la destruction de l'extension conformément au même code : en cours.

• RAPPEL utile...

LA VILLE DE MERS-LES-BAINS DEMEURE CONFRONTÉE À L'ÉTONNEMENT DES PERSONNES QUI IGNORENT, OU DISENT IGNORER, LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE DÉCLARATION DE TRAVAUX.

LA RÈGLE EST SIMPLE :

TOUS LES QUARTIERS SONT CONCERNÉS, DÉCLARATION DE TRAVAUX OBLIGATOIRE LORSQUE CEUX-CI CONCERNENT PRINCIPALEMENT :

- les toitures
- les façades (peintures et/ou maçonneries)
- les portes,
- les fenêtres
- les volets
- les menuiseries en général
- les clôtures.

AUCUN CHANTIER NE PEUT Y DÉROGER.

En **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE** et **PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLARGI**, l'Architecte des Bâtiments de France ("ABF") donne son avis et conseille.

LA MARCHE À SUIVRE pour l'acceptation de travaux est la suivante :

- Déposer **obligatoirement** une déclaration préalable de travaux en mairie de Mers-les-Bains auprès du service Urbanisme et Patrimoine (délai d'instruction de deux mois. La communauté de communes des Villes Soeurs est désormais service instructeur.)
- La déclaration et son dossier seront ensuite examinés par l'**Architecte des Bâtiments de France** selon le quartier qui rendra alors un avis global en accord avec l'esprit du secteur et son architecture dominante : il vérifiera la pertinence des matériaux choisis, donnera une orientation sur les éléments à faire ressortir…
- Le **Service Urbanisme de la Communauté de communes des Villes Sœurs** s'exprimera alors sur le plan technique. Contact :

SERVICE URBANISME INTERCOMMUNAL (CCVS)

12 Avenue Jacques Anquetil - 76260 EU

Tél. 02.27.28.05.99 – courriel : urbanisme@villes-soeurs.fr

• accueil téléphonique tous les après-midis de 14 à 17 h, public le mardi de 9 à 12 h et le jeudi de 14 à 17 h sur RDV uniquement.

► À SAVOIR : Si des travaux sont réalisés sans autorisation, la mairie le constate, dresse un procès verbal et l'adresse au Procureur de la République. Celui-ci décide alors de la suite à donner : la remise en l'état initial peut être imposée…

• PERMANENCE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Une permanence de l'Architecte des Bâtiments de France, dans le cadre du suivi du Site patrimonial remarquable (ancienne appellation « secteur sauvegardé »), a lieu très régulièrement. Se renseigner sur la date, soit simplement auprès de l'accueil au 02.27.28.06.60, soit en presse locale au sein de laquelle elle sera annoncée quelques temps auparavant.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

MONUMENT HISTORIQUE

M. Max **GUILLOCHIN** nous a quittés...

Fervent défenseur des lignes SNCF, Max GUILLOCHIN oeuvrait lui aussi pour le territoire...

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris, début décembre, le décès de M. Max GUILLOCHIN, grand défenseur du territoire, dynamique animateur du comité de sauvegarde des lignes ferroviaires de Le Tréport - Mers.

Présidente du comité depuis l'an dernier, Mme Brigitte TROQUET indiquait "Combattant depuis plus de 30 ans pour le bien commun, à savoir le maintien des lignes ferroviaires du Tréport-Mers, il m'avait demandé l'année dernière de prendre la tête du comité dont il était à l'origine. Je devrais plutôt dire les jambes car il restait très combatif et avait toujours le souhait d'entreprendre des actions pour continuer d'occuper le terrain, tant que la ligne d'Abbeville / Le Tréport-Mers ne serait pas rouverte".

M. GUILLOCHIN incarnait le combat contre la fermeture, l'abandon..., lui qui avait passé toute sa carrière à la SNCF. Retraité, il s'était attaché à défendre les lignes ferroviaires et avait été particulièrement ravi, ému, de voir le train Abancourt-Le Tréport revenir en gare en Août 2020.

Une belle victoire et une récompense pour sa mobilisation et celle des bénévoles. Max Guillochin a transmis le flambeau. Bien sûr, le combat continue, cette fois pour la ligne Abbeville / Le Tréport-Mers.

M. le maire, qui connaissait M. Max GUILLOCHIN depuis 1989, a salué "un combattant acharné, profondément humaniste, doué d'une très grande culture, et pas uniquement que ferroviaire".

M. le maire souligne un autre trait qui, selon lui, caractérisait la personnalité de M. Guillochin : "Son souci naturel du véritable échange qui passait toujours par un relationnel dépourvu de toute ambiguïté. Seule, l'essence même de l'objectif à atteindre alimentait son action."

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 16 Décembre. M. le maire et toute l'équipe municipale renouvellent leurs sincères condoléances à sa famille. ■

Max GUILLOCHIN était un ancien conducteur de train. Passionné par son métier, conscient de la nécessité de ne pas enclaver les Villes soeurs, il avait lutté durant des années, aidé par une grande connaissance du rail...

► M. le maire a prononcé une éloge funèbre à l'église avec, à ses côtés, les députés Emmanuel Maquet et Sébastien Jumel, Laurent Jacques et Michel Barbier, maires du Tréport et de Eu, de Brigitte Troquet et de très nombreux membres du comité.

Lors du retour du train Beauvais – Abancourt – Le Tréport en 2020 : Max Guillochin a volontiers coupé le ruban tricolore.

• Mme Léone BRIHIER

Début Octobre 2020, une Mersoise, Mme Léone **BRIHIER**, de son nom de jeune fille DUPUTEL, avait célébré ses 100 ans.

Mr le maire avait tenu à célébrer comme il se doit ce fort bel anniversaire en lui rendant visite et nous vous en avions parlé.

Mme Léone BRIHIER nous a quittés en fin d'année 2021. Née à Mers-les-Bains le 3 Octobre 1920, elle y avait toujours vécu.

En 1940, elle avait épousé Mr André BRIHIER, avec qui elle avait eu 4 enfants, Maryse, Jean-Claude, Marie-Claude et Louisette.

Elle avait 10 petits-enfants et 22 arrières petits-enfants. Femme au foyer, elle avait travaillé, en saison estivale, à la fabrication de bonbons "dans la sucrerie de Mr Léon".

Mme Léone BRIHIER

• M. Bruno DUFOUR

C'est un décès brutal, qui a surpris bien évidemment sa famille, son épouse Anne, son fils Guillaume, mais aussi ses amis et tous ceux qui l'appréciaient.

M. Bruno Dufour est décédé le 11 Novembre 2021, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre la cérémonie de commémoration de Mesnil-Réaume où le couple s'était installé en 2018, après la cession de la librairie de la place du marché de Mers.

Extrêmement sympathique, Bruno Dufour gratifiait tous ceux qu'il connaissait d'un grand signe de la main.

Discret, modeste, il avait tenu, avec son épouse Anne, et depuis le 1er Avril 1994, la librairie de la place du marché, toujours très bien achalandée pour le plus grand plaisir des Mersois et des vacanciers. Toute notre sympathie à son épouse et à leur fils, et notre excellent souvenir.

M. Bruno DUFOUR

• M. Patrick BORTOLIN

M. Patrick Bortolin, disparu brutalement le 16 Janvier 2022, exerçait la profession de masseur-kinésithérapeute depuis des décennies, tout d'abord Impasse Jules Verne jusqu'en 1989, puis Avenue du Maréchal Foch dès 2004.

Ce professionnel de santé était un acteur incontournable de la vie locale. Retraité depuis fin juin 2016, on pouvait le voir souvent dehors, discret, tout en gratifiant d'un sourire ou d'un clin d'oeil une personne qu'il connaissait, ou qui avait eu recours à ses talents de kiné. Il aimait les promenades dans Mers avec sa compagne, Mme Béatrice Boitouzet-Quennesson, toujours avec leur petit chien Pollux.

Bien des familles Mersoises et des environs se souviendront bien évidemment de lui. Un visage familier de la station qui disparaît à son tour. Toute notre sympathie à sa compagne Béatrice et à son fils, Nicolas Boitouzet, et notre excellent souvenir.

M. Patrick BORTOLIN

• NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ sur la commune

Trois professionnels de santé, une **psychiatre**, un **psychologue** et une **osthéopathe**, ont récemment démarré leur activité sur Mers-les-Bains. Nous sommes ravis de les accueillir au sein de notre station.

Ces professionnels exercent à la **salle du Portillon**, face à la mairie. Bienvenue à eux, et tous nos souhaits !

- Dr Maryna **GLAZOVA-VILLARS**, Psychiatre, Sur rendez-vous au Tél. 06 73 19 79 67
- Jean-Paul **VILLARS**, Psychologue, Tél. 06 73 17 97 42
- Marine **BORDIER**, Ostéopathe, Tél. 07 82 87 91 54

• Prise de date : Samedi 17 Septembre 2022

Cette année, notre station célébrera deux dates historiques particulières, et liées au Devoir de mémoire :

• le **17 Septembre 1922**, jour de l'inauguration de notre Monument aux Morts de 1914-1918,

• le **19 Août 1942**, date du tristement meurtrier raid de Dieppe (Op. Jubilee), et dont des soldats reposent dans notre cimetière (tombes du "Commonwealth").

Etant donné qu'il serait difficile de célébrer cette dernière en pleine saison estivale, il a été décidé de réunir les deux commémorations sur une seule date : celle du **17 Septembre 2022**, et de créer pour cela un comité d'organisation composé d'élus, de pompiers, de responsables associatifs et patriotiques. Des commémorations et un spectacle son et lumière autour de la statue du monument devraient être proposés. **A suivre !**

L'ÉTAT-CIVIL DE 2021...

MARIAGES : TOUSSART Séverine et **DEBONNE** Etienne / **RENAULT** Anne et **HAJ BECHIR** Saief / **GEST** Charles-Henry et **DESJARDINS** Amandine / **AVRIL** Freddy et **HURAY** Marie / **BIERRY** Pascal et **JORON** Magalie / **HENRY** Mathilde et **ÉVRARD** Jimmy.

NAISSANCES : DURAND Enzo, **AKSAHIN** Memetcan, **BARRET** Sébastien, **BOUBERRI** Molly, **COVA** Julian, **ETROIT** Naël, **LAROCHE BURILLON** Arsène, **MARTIN** Inna, **OBEE** Zoé, **REUTENAUER** Nelyo.

DÉCÈS : LECLERC née GUIGNARD GUERIN Jeani, **COCEL** Jean, **CHEMIN** Etienne, **AVRIL** née ÉTANCELIN Charlotte, **MARTIN** Claude, **MACRE** Bernard, **SAINT-GERMAIN** Claude, **LECONTE** Yannick, **COURVALET** Janine, **DELATTRE** Betty, **WALLEZ** Dominique, **DEBONNE** Emile, **DELANNOY** née VERIN Jeanine, **BERON** née SECOND Jeannine, **GRILLO** née HOLLEVILLE Nadine, **BRIÈRE** Patrick, **BLONDOT** Patrick, **MARGRY** Hugues, **GRANIER** née TRUFFY Madeleine, **QUESNEL** Andrée, **MOISANT** née GOFFETTRE Marie-Thérèse, **DELOISON** Marcel, **LACOUR** Maurice, **BRAÏ** Eric, **TERNOIS** René, **DION** René, **LAMOTTE** Pierre, **HAKOBOV** Georgi, **KERDREUX** Monique, **DOUMEN** Roger, **DUBUC** née LANGLOIS Nicole, **TEFFAUT** Jean-Yves, **LEROY** née PESQUET Thérèse, **AUBRY** André, **DEFACQUE** Gérard, **LEFEBVRE** née DEVISMES Mauricette, **CRÉPIN** Odette, **DENIS** Ludovic, **MARTINEZ** née VALADEAU Christiane, **NODRID** Mathilde, **PETIT** née CHERON Mireille, **BEAUVISAGE** Pierre, **MOUILLARD** Frédéric, **HÉNOCQUE** née LELONG Josiane, **SCUTTENAIRE** Marc, **GUINGUAND** Didier, **CLAYÈS** Jean-Christophe, **BRIHIER** née DUPUTEL Léone, **VAN D'HUYNSLAGER** Pierre, **FOURNIER** née MAILLARD Francine, **ANVERSA** née MARIE Catherine, **FAUQUEUX** Franck, **MAGNIER** Madeleine.

NB : Une erreur est toujours possible, elle n'engage pas notre responsabilité. Selon le souhait des personnes, des renseignements peuvent ne pas figurer dans cette liste. Précision : quand vous ne souhaitez pas la publication en presse de votre mariage, cela comprend aussi le journal municipal.

• "LE COIN LECTURE" numérique... La guerre de 1870 à Mers...

Jérôme Maës, auteur de recherches historiques, nous propose, sous la forme de coupures de presse, un aperçu de la cérémonie locale d'hommage aux Mersois qui se sont distingués sur les champs de bataille de la guerre de 1870, qui se soldera par la défaite de la France et l'annexe de l'Alsace-Lorraine.

La guerre franco-allemande de 1870-1871, parfois appelée guerre franco-prussienne ou guerre de 1870, est un conflit qui oppose, du 19/7/1870 au 28/01/1871, la France à une coalition d'États allemands dirigée par la Prusse et comprenant les 21 autres États membres de la confédération de l'Allemagne du Nord, ainsi que le royaume de Bavière, celui de Wurtemberg et le grand-duché de Bade. (Cette guerre fut considérée par le chancelier Otto von Bismarck comme une conséquence de la défaite prussienne lors de la bataille d'Iéna de 1806 contre l'Empire Français. Globalement , une revanche !)

Ces coupures de presse, destinées à tout passionné d'Histoire de la Station, faisant 7 pages, ne peuvent être reproduites ici. Nous proposons à ceux qui souhaitent les parcourir de flasher le QR Code ci-contre : le fichier PDF s'affichera sur leur écran et pourra être lu dans d'excellentes conditions. ■

• TRI SÉLECTIF : UNE PRIORITÉ !

► DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES SOEURS FAIT ÉVOLUER LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR AMÉLIORER NOS PERFORMANCES DE TRI ET RÉDUIRE LE TONNAGE DES DÉCHETS ENFOUIS : UNE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS EST MISE EN PLACE POUR TOUT MERS, SAUF LE QUARTIER BALNÉAIRE*. ON VOUS DIT TOUT...

L'objectif global de la Communauté de commune, en charge de la compétence "déchets", est de **réduire le tonnage des ordures ménagères et augmenter celui des emballages et papiers**.

Ce choix est également conditionné par l'**évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** qui, de 18 € en 2021, atteindra **65 € la tonne** en 2025 (17.000 tonnes concernées dont 12.000 tonnes d'ordures ménagères actuellement.

Cette évolution sera fort pénalisante pour tous, en terme de fiscalité locale, si rien n'est fait.

QU'EST-CE QUE LA TGAP ?

La TGAP est une taxe gouvernementale mise en place depuis le 1er janvier 2000 pour lutter contre le gaspillage des ressources.

Elle incite toute entreprise ou particulier à réduire son empreinte environnementale.

Elle s'applique uniquement sur les ordures ménagères et les encombrants de déchèteries qui partent en enfouissement, soit 17.000 tonnes par an.

Chaque année, cette taxe connaît une hausse importante.

"Si nous n'agissons pas mieux et vite, cela représentera un coût supplémentaire d'environ 800 000 euros sur 5 ans (2020-2025) pour les habitants de la CCVS" nous est-il précisé.

Et bien sûr ce coût devra être répercuté sur les usagers.

Alors, TRIONS !!

TOUS LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS VONT DANS LE SAC JAUNE

Bouteilles et bidons en plastique (soda, eau...)

Emballages métalliques (conserves...)

Emballages et briques en carton

Emballages en plastique (Barquettes...)

Papiers divers, journaux, magazines, revues...

Les collectes des emballages et papiers sont faites une fois toutes les 2 semaines et sont à regrouper dans le même sac. Vous pouvez consulter le calendrier pages suivantes, qui vous a aussi été distribué fin décembre 2021.

Une distribution de sacs de tri a eu lieu dans la commune. La collecte est faite au moyen de sacs translucides jaunes de 50 litres qui ont été distribués via des permanences.

La dotation prévue est de 1 rouleau de 25 sacs par personne pour une année.

Cependant, il est possible d'en récupérer à la mairie, qui en a un stock disponible, avec un justificatif de domicile.

A noter : Il restera, à minima, une colonne d'emballages et papiers dans la commune pour permettre à chacun de déposer son tri en dehors des jours de collectes.

* Pour le quartier balnéaire, compte-tenu des difficultés de stockage par les habitants et de collecte pour les véhicules, celui-ci **demeure en points d'apport volontaire**, c'est-à-dire que chacun doit trier et porter lui-même ses déchets aux containers spécialement dédiés à cet usage. ■

ORDURES MÉNAGÈRES : LUNDI

La collecte des ordures ménagères ne se fait plus qu'1 SEULE FOIS PAR SEMAINE POUR MERS, LE LUNDI.

TRI SÉLECTIF : VENDREDI TOUS LES 15 JOURS

La collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou containers collectifs) du tri sélectif ne se fait que le VENDREDI tous les 15 jours, en semaine IMPAIRE.

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2022

- Mers-les-Bains -

Le quartier balnéaire reste en point d'apport volontaire.

TRIONS · RECYCLONS · COMPOSTONS · Communauté de Communes des Villes Soeurs

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 S	1 M	1 M	1 V ●	1 D	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L ●	2 J 22
3 L ●	3 J 05	3 J 09	3 D	3 M ●	3 V
4 M	4 V ●	4 V ●	4 L ●	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J 18	5 D
6 J 01	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L ●
7 V ●	7 L ●	7 L ●	7 J 14	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L ●	9 J 23
10 L ●	10 J 06	10 J 10	10 D	10 M	10 V ●
11 M	11 V	11 V	11 L ●	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J 19	12 D
13 J 02	13 D	13 D	13 M	13 V ●	13 L ●
14 V	14 L ●	14 L ●	14 J	14 S	14 M ●
15 S	15 M	15 M	15 V ● 15	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M 11	16 S	16 L ●	16 J 24
17 L ●	17 J 07	17 J	17 D	17 M ●	17 V
18 M	18 V ●	18 V ●	18 L ●	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M ●	19 J 20	19 D
20 J 03	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L ●
21 V ●	21 L ●	21 L ●	21 J 16	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M 25
23 D	23 M	23 M 12	23 S	23 L ●	23 J
24 L ●	24 J 08	24 J	24 D	24 M	24 V ●
25 M	25 V	25 V	25 L ●	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D
27 J 04	27 D	27 D	27 M	27 V ● 21	27 L ●
28 V	28 L ●	28 L ●	28 J 17	28 S	28 M ● 26
29 S		29 M	29 V ●	29 D	29 M
30 D		30 M 13	30 S	30 L ●	30 J
31 L ●		31 J		31 M ●	

MES JOURS DE COLLECTE :

Ordures Ménagères :
LUNDI

Tri Sélectif :
Emballages et papiers
VENDREDI
(semaine impaire)

Pensez à sortir les bacs et sacs la veille au soir **à partir de 18h**

● **Ordures ménagères** — **Congés scolaires**

● **Tri sélectif** *(emballages et papiers)*

● **Déchets Verts** - *semaine paire collecte en porte à porte*

Vous avez une question ?

reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr

villes soeurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

De nombreux habitants n'ayant pas reçu leur calendrier de la part du prestataire de la CCVS, nous vous le proposons de nouveau ici...

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2022

- Mers-les-Bains -

Le quartier balnéaire reste en point d'apport volontaire.

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 L ●		1 J		1 S		1 M		1 J	
2 S		2 M		2 V ●		2 D		2 M	44	2 V	
3 D		3 M	31	3 S		3 L ●		3 J		3 S	
4 L ●		4 J		4 D		4 M ●		4 V		4 D	
5 M		5 V ●		5 L ●		5 M	40	5 S		5 L ●	
6 M	27	6 S		6 M ●		6 J		6 D		6 M	
7 J		7 D		7 M		7 V		7 L ●		7 M	49
8 V ●		8 L ●		8 J	36	8 S		8 M		8 J	
9 S		9 M ●		9 V		9 D		9 M	45	9 V ●	
10 D		10 M	32	10 S		10 L ●		10 J		10 S	
11 L ●		11 J		11 D		11 M		11 V ●		11 D	
12 M ●	28	12 V		12 L ●		12 M	41	12 S		12 L ●	
13 M		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 J		14 D		14 M		14 V ●		14 L ●		14 M	50
15 V		15 L ●		15 J	37	15 S		15 M		15 J	
16 S		16 M		16 V ●		16 D		16 M	46	16 V	
17 D		17 M	33	17 S		17 L ●		17 J		17 S	
18 L ●		18 J		18 D		18 M ●		18 V		18 D	
19 M		19 V ●		19 L ●		19 M	42	19 S		19 L ●	
20 M	29	20 S		20 M ●		20 J		20 D		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 L ●		21 M	51
22 V ●		22 L ●		22 J	38	22 S		22 M		22 J	
23 S		23 M ●		23 V		23 D		23 M		23 V ●	
24 D		24 M	34	24 S		24 L ●		24 J	47	24 S	
25 L ●		25 J		25 D		25 M		25 V ●		25 D	
26 M ●		26 V		26 L ●		26 M	43	26 S		26 L ●	
27 M	30	27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 J		28 D		28 M		28 V ●		28 L ●		28 M	52
29 V		29 L ●		29 J	39	29 S		29 M		29 J	
30 S		30 M	35	30 V ●		30 D		30 M	48	30 V	
31 D		31 M				31 L ●				31 S	

MES JOURS DE COLLECTE :

Ordures Ménagères :
LUNDI

Tri Sélectif :
Emballages et papiers
VENDREDI
(semaine impaire)

Pensez à sortir les bacs et sacs la veille au soir **à partir de 18h**

- ● **Ordures ménagères**
- **Congés scolaires**
- ● **Tri sélectif** *(emballages et papiers)*
- ● **Déchets Verts** - *semaine paire collecte en porte à porte*

Vous avez une question ?

reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr

villes soeurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

• DÉPÔTS SAUVAGES : TROP C'EST TROP !

► CARTON ROUGE !! DEPUIS PLUSIEURS MOIS NOUS RELEVONS, SUR LA VOIE PUBLIQUE, AUTOUR DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE MAIS AUSSI DANS LA NATURE, DE PLUS EN PLUS DE DÉPÔTS SAUVAGES.

Autour des points d'apport volontaire en ville, dans les chemins... sont trop souvent retrouvés des dépôts sauvages de déchets en tous genres.

Incompréhension totale de notre part vis-à-vis de leurs auteurs :

• une **déchetterie** se trouve tout près, au Tréport. Ses horaires sont régulièrement dans le journal municipal ou sur le site Internet. Nous vous les rappelons en page "pratique".

• Pour les cartons, une **benne** spéciale est disposée tous les lundi et jeudi sur la place du marché.

• En ville des **containers** sont disposés un peu partout (quand l'un est plein, il y en a toujours un autre disponible pas très loin !) et le **tri sélectif** est largement possible.

Alors pourquoi ? Pour la « facilité » ?

Rappelons une chose : quand ces dépôts sauvages sont faits, ils ne sont pas collectés par les équipes de ramassage de la CCVS : c'est donc aux agents techniques communaux, rémunérés par l'argent des impôts donc celui des Mersois, qui doivent s'en charger !

► A noter que la réglementation en matière de sanction a évolué : aujourd'hui, l'abandon de déchets dans la rue, c'est **135 €** d'amende à régler dans les 45 jours.

► Au-delà de ce délai, l'amende passe à **375 €**.

► Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 €** maximum (ou jusqu'à **1 500 €**, avec confiscation du véhicule si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

► Précision : nos ASVP sont pleinement **assermentés** pour ces amendes et ont la consigne d'y être particulièrement attentifs. Des plaintes ont été déposées. La mairie met tout en œuvre pour identifier les personnes concernées.

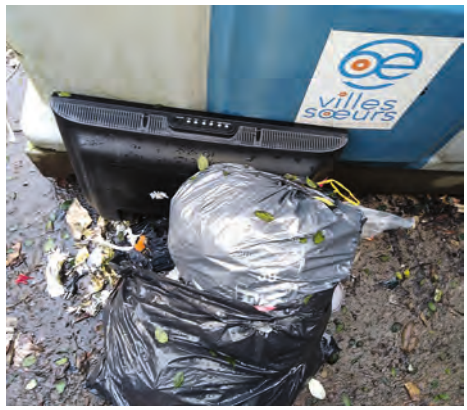

Nous ne souhaitions pas en venir là. Pour autant, nous assumerons, si nécessaire, et jusqu'au bout, afin que ces incivilités cessent enfin.

Quelle image donnerions-nous ainsi à notre station que nous tentons d'améliorer toujours plus ?

Le cadre de vie des Mersois doit être respecté, et nous devons tous œuvrer en ce sens pour le bien de tous ! ■

• ORDURES MÉNAGÈRES

• **1 fois par semaine, le LUNDI**.

• TRI SÉLECTIF EN PORTE A PORTE

• **Tous les 15 jours, le VENDREDI semaine impaire**

(Se référer au calendrier de la CCVS pour la date exacte; en fait tous les 15 jours dès le 07/01).

► sauf quartier balnéaire qui reste en apport volontaire en containers. (Immeubles collectifs : bac spécial 660 L)

A savoir que des sacs de **50 L** (pour les particuliers) et de **110 L** (pour les professionnels) sont disponibles si besoin en mairie de Mers.

• DÉCHETS VERTS

La collecte en porte à porte des déchets verts aura lieu **chaque mardi**, hors quartier balnéaire, aux dates ci-dessous :

MARDI 19 AVRIL • 3, 17 ET 31 MAI • 14 ET 28 JUIN • 12 ET 26 JUILLET • 09 ET 23 AOÛT • 6 ET 20 SEPTEMBRE • 4 ET 18 OCTOBRE.

• PILES USAGÉES

Pas de containers sur le domaine public de la commune.
Des Hypermarchés locaux les collectent : n'hésitez pas !

• ENCOMBRANTS

Pas de ramassage d'encombrants sur Mers : il faut les porter soi-même en déchetteries, horaires ci-dessus. **Aucun dépôt sauvage en ville !** Voir plan, merci ►

Infos et / ou démarches générales :
Mairie de Mers-les-Bains
Tél. 02 27 28 06 60

Suivez-nous sur :
• www.merslesbains.fr
• Facebook officiel
• appli "Mers-les-Bains"

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTER LA CCVS :
communication-pole-technique@villes-soeurs.fr

DÉCHÈTERIE : HORAIRES

TRÉPORT
rue Mendès France
02.35.82.45.72

du 01/01 au 31/12/2022

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
JEUDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
VENDREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
DIMANCHE	9 h - 11 h 50	FERMÉ

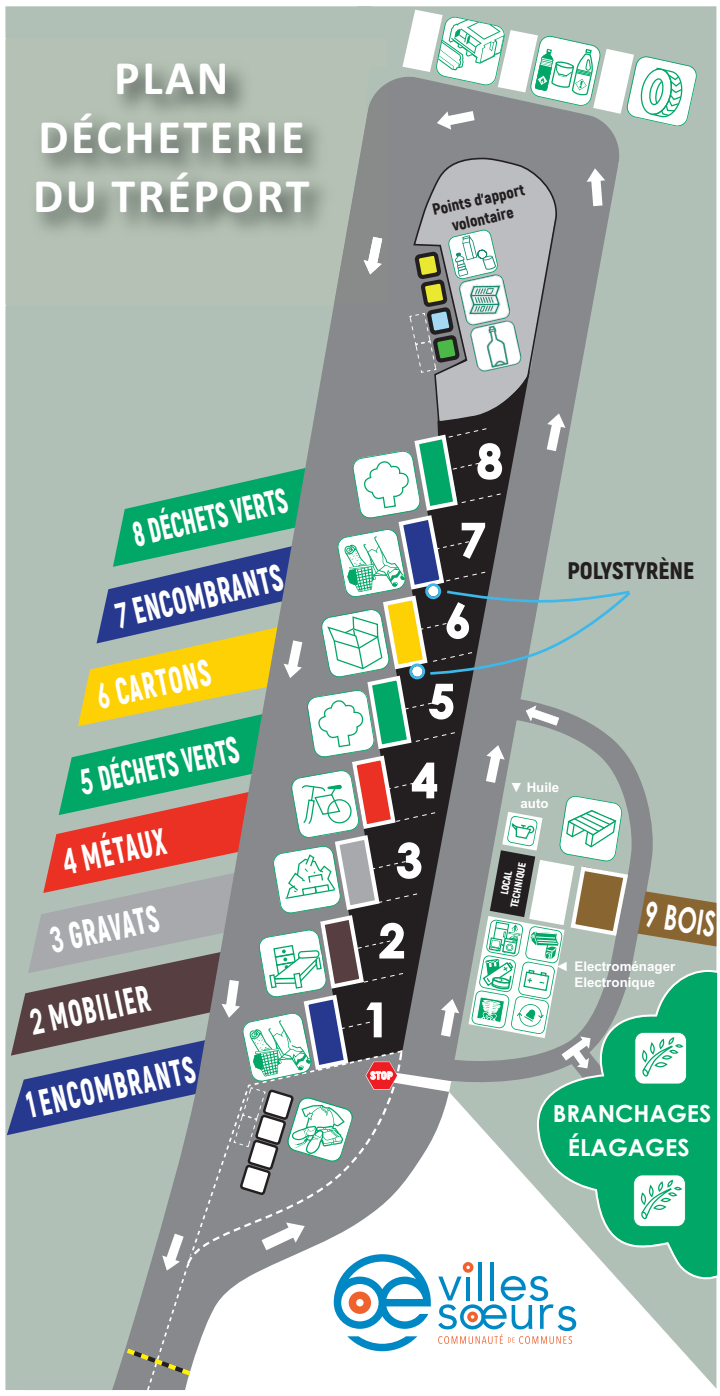

Ville labellisée
Station
classée

À Mers-les-Bains, jusqu'au 16 avril 2022

HORS SAISON ESTIVALE

Nouveau plan de circulation

SUR L'ESPLANADE

MERS-les-bains
STATION CLASSÉE
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Plus d'information à la mairie, sur notre site : merslesbains.fr et sur notre page Facebook

HORS SAISON ESTIVALE

Nouveau plan de circulation sur l'esplanade

Jusqu'au 16 avril 2022

Nous venons de vivre un premier été de piétonnisation complète de notre esplanade qui nous aura permis de profiter de notre exceptionnel front de mer et de ses riches animations en toute quiétude.

À l'écoute de vos remarques, nous reconduirons l'esplanade piétonne durant la saison estivale du **1er juillet au 31 août, ainsi que lors des grands week-ends** (Pâques, Ascension, etc.).

En dehors de cette période, l'esplanade **sera ouverte à la circulation et au stationnement en sens unique, des falaises vers Le Tréport**.

Les rues perpendiculaires au front de mer resteront fermées à la circulation et au stationnement **à l'exception des rues Paul Doumer et Sadi Carnot**. **Ces deux rues seront réouvertes à la circulation jusqu'au 16 avril 2022**. Cette boucle apportera une certaine souplesse au dispositif durant la période « hivernale » (accès au cinéma, à la médiathèque et au futur pavillon des bains). Le stationnement restera réservé aux riverains de ces rues et aux PMR.

Les nouvelles modalités de stationnement pour la suite de l'année vous sont communiquées en pages 16, 17 et 18 de ce journal municipal.

Concrètement : comment ça se passe ?

Sens unique de circulation des falaises vers Le Tréport

Circulation et stationnement **autorisés sur l'esplanade hors saison**

Réouverture des rues Paul Doumer et Sadi Carnot jusqu'au 16 avril 2022

12 rues du quartier balnéaire **dédiées aux riverains et PMR**

20210300 - Conception et réalisation : Kromi - www.kromi.fr - Crédits photos : Adobe Stock, Storyset

EN COURS, AU 1ER TRIMESTRE

Enregistrement des plaques pour les résidents

PRINTEMPS 2022

Mise en place des horodateurs

Ouverture du parking **GRATUIT** de La Galiote (**550 places**)

RAPPEL

Pour les mersois, le stationnement **EST** et **RESTERA** gratuit dans toute la ville.

Plus d'informations :

- **à la Mairie**
- **sur notre site : merslesbains.fr**
- **sur notre page Facebook**

Scannez pour un accès rapide au site internet

>> Vos élus

MAIRIE DE MERS-LES-BAINS

BP 70045 - AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE
80350 MERS-LES-BAINS
TÉL : 02 27 28 06 60

ACCUEIL DU PUBLIC :

Lundi . . . . . 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Mardi au jeudi . . . . . 8 h 00 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Vendredi . . . . . 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h

VOS ÉLUS :

• **DELÉPINE** Michel, maire.
> Reçoit sur RDV au 02 27 28 06 60
michel.delepine@ville-merslesbains.fr

▶ ADJOINTS DÉLÉGUÉS

• **EVRARD** Monique, 1ère adjointe, adjointe au maire à l'école, à la jeunesse et à la cohésion sociale. Sur RDV. *monique.evrard@ville-merslesbains.fr*

• **DAUTRESIRE** Reynald, adjoint au maire aux services techniques municipaux et personnel technique.
Sur RDV. *reynald.dautresire@ville-merslesbains.fr*

• **ROBERT** Marie-Christine, adjointe au maire au tourisme et au commerce de proximité.
Sur RDV. *christine.robert@ville-merslesbains.fr*

• **WILLEMS** Thierry, adjoint au maire aux sports, aux associations sportives et au devoir de Mémoire. Sur RDV. *thierry.willems@ville-merslesbains.fr*

• **DOUILLET** Régine, adjointe au maire au cadre de vie, au fleurissement, à la propreté du cimetière. > Mardi et jeudi sur RDV.
regine.douillet@ville-merslesbains.fr

• **ROLLERI** Jean-Gabriel, adjoint au maire à la culture, au patrimoine, au site patrimonial remarquable, à la communication culturelle et au lien associatif.
Sur RDV. *jean-gabriel.rolleri@ville-merslesbains.fr*

▶ CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BERNARD Céline • **CHARLET** Sabrina • **DEVOS** Jean-Bernard • **DION** Stéphanie • **DUJARDIN** Betty • **HINSCHBERGER** Fabrice • **L'HUILLIER** Sandra • **MAUGER-PRUVOTS** Sandra • **MBOYA LOUBASSOU** Raphaël • **MOPIN** Patrice • **PORTEBOIS** Olivier • **POUILLY** Olivier (NTIC) • **QUENU** Catherine • **ROUSSELIN** Vincent • **TROPHARDY** Maryvonne •

▶ DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

• Lionel **DUGARDIN** 02 27 28 06 60
lionel.dugardin@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE POPULATION / ACCUEIL / ÉTAT CIVIL

• Caroline **LANIESSE** 02 27 28 06 60
caroline.laniessse@ville-merslesbains.fr

- Laetitia **FILTNER**, Sophie **LEROUX,**
- Valérie **DURAND** 02 27 28 06 60
accueil.mairie@ville-merslesbains.fr

▶ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accueil du Public le lundi et le mardi de 13 h 30 à 17 h

• Sophie **LEROUX** 02 27 28 06 63
ccas@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE URBANISME

• Nicole **GRAIN** 02 27 28 06 60
nicole.grain@ville-merslesbains.fr

- Laurence **HORVILLE** *laurence.horville@ville-merslesbains.fr*

▶ SERVICE COMPTABILITÉ / RESSOURCES HUMAINES

• Paul **L'HUILLIER** 02 27 28 06 62
paul.lhuillier@ville-merslesbains.fr

- Véronique **BERNARD** *compta@ville-merslesbains.fr*
- Martine **FORESTIER** *martine.forestier@ville-merslesbains.fr*

▶ SERVICE COMMUNICATION

• Ricardo **BOIMARE** 02 27 28 06 64
ricardo.boimare@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE INFORMATIQUE

• Benoît **AULIN** 02 27 28 06 60
benoit.aulin@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE ADMINISTRATIF

• Julie **DEVAUX** 02 27 28 06 60
julie.devaux@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE SPORTS / ÉVÉNEMENTIEL

• Vincent **DESBONNETS** 02 27 28 06 60
vincent.desbonnets@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE SÉCURITÉ / MOBILITÉ

• Jean-Claude **LEBRUN** 02 27 28 06 60
jean-claude.lebrun@ville-merslesbains.fr

- ASVP : Jean-Claude **BOUKHARI** - Bruno **DAVERGNE** Sébastien **BOIMARE -** Ambre **GRÉGOIRE**

Annexes :

▶ SERVICES TECHNIQUES (Chemin de la Petite Allée)

• Hervé **DUPLESSIS** 02 27 28 24 35
herve.duplessis@ville-merslesbains.fr

▶ SERVICE CULTUREL / MÉDIATHÈQUE (Rue 18 Juin 1940)

• Magali **DUFRIEN** 02 35 50 20 79
magali.dufrien@ville-merslesbains.fr

- Fanny **CASTELOT** Accueil médiathèque . . 02 35 50 08 46

Mers : ambiances & lumières...

Fin de journée sur les flots Mersois à marée descendante. On remarque la mise en lumière des falaises voisines, comme sur les nôtres...

Une belle vue distante sur le Hâble d'Ault, à partir de la valleuse Mersoise de Boulval...

▲ *La **Cardère sauvage**, que l'on trouve de temps en temps sur le plateau Mersois, ici séchée puisque en hiver, a des allures de chardon. Considérée comme une mauvaise herbe, c'est une plante bisannuelle, de 70 cm à 1,5 m de haut. Assez robuste, on peut l'ajouter à un bouquet de fleurs séchées. Les Chardonnerets se servent de leur long bec pour extraire les graines de la Cardère, qui était aussi utilisée, autrefois, pour le **cardage** de la laine. Le mot cardage dérive de chardon, plante hérissée de piquants qui pousse le long des chemins. Dans ses déplacements, il n'est pas rare qu'un troupeau de moutons se frotte contre des chardons et y accroche quelques flocons de laine.*

MERS INFO' **Journal d'information municipale trimestrielle et gratuite**

Éditeur : Ville de Mers-les-Bains, Hôtel de ville, Avenue Marie & Pierre Curie - BP 70045 - 80350 Mers-les-Bains.
Responsable de la publication : Mr le maire de Mers-les-Bains. **Conception :** Rédaction, (*sauf édito et éventuels apports autres, attribués ou signés)*, photos *(sauf celles attribuées à leur auteur ou portant un crédit type Wikipédia ou Freepik)* & infographie PAO : Service Communication Ricardo BOIMARE.
Dépôt légal à parution : Bibliothèque Amiens Métropole.
Tirage : 2900 ex, (3500 l'Été) - **Impression :** IC4, 9 rue des Déportés, 80220 Gamaches - **Distribution :** Distri'Tract, 57 rue Lesage, 76260 Ponts-et-Marais.

Inscrivez-vous...

MERS-les-bains
STATION CLASSÉE
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

F AA-000-AA

Stationnement gratuit résidents

Saisissez votre N° de plaque*

mers-les-bains.e-habitants.com

*** Gratuité jusqu'à 2 véhicules. Forfait annuel de 20 € à partir du 3ème véhicule par foyer.**

Horodateurs opérationnels au 1er juin (sous réserve de tout aléa).